

POUR

L'ÉDUCATION

L'ENSEIGNEMENT

LA RECHERCHE

LA CULTURE

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 205, DÉCEMBRE 2017



Élections Psy-EN :
la FSU majoritaire

Les nationalistes
s'attaquent à la culture

Europe :
le défi social

**COMME STÉPHANE,
AGENT DU SERVICE PUBLIC,
VENEZ DÉCOUVRIR
NOS SOLUTIONS
D'ASSURANCE AUTO.**

**2 MOIS
OFFERTS***

**SUR VOTRE ASSURANCE AUTO
DU 1^{ER} JANVIER AU 28 FÉVRIER 2018**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

*2 mois de cotisation offerts la 1^{ère} année pour toute souscription entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2018 d'un contrat AUTO PASS. Non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours. Selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



17
Europe :
le défi social



5
Fonction publique :
poursuivre
l'offensive



9
Élections
professionnelles
Psy-EN : la FSU
première



11
Petite enfance
Un service public
spécifique ?



14
AEFE
Les lycées français
de l'étranger en grève



15
Évaluation Pirls
La France à la traîne

24
C'est demain
Condorcet : un grand
campus universitaire
en sciences humaines



28
Nationalismes
contre création
culturelle



30
Rencontre
avec
Vanessa Oltra

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Grégory Bekhtari,
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Tréviers/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



ÉDITO

En 2018, engagé-es au quotidien !

Notre planète ne tourne pas très rond et l'année qui vient de s'écouler a connu bien des tourments. La FSU a été de toutes les actions et débats nécessaires particulièrement pour défendre l'intérêt général et les agents de la Fonction publique. Et nous ferons de même en 2018.

Car de notre capacité à faire face aux défis de la planète, à faire vivre la paix et les libertés, à rendre possible les rêves de millions d'enfants, de jeunes, de citoyens, retraités et actifs, à convaincre que des alternatives au libéralisme effréné et destructeur sont possibles, à mettre le projet de société au cœur des enjeux à la place de l'argent... dépend l'avenir que nous voulons : plus juste, plus solidaire, plus égalitaire et plus fraternel aussi.

Le syndicalisme a la lourde tâche de transformer les doutes, les inquiétudes en autant de raisons d'espérer un monde meilleur et en nouvelles conquêtes sociales.

Meilleurs vœux pour une année 2018 heureuse et engagée au quotidien !



Bernadette Groison

Guinée : l'effervescence

Alpha Condé, le président guinéen élu en 2010, veut modifier la constitution pour briguer un troisième mandat. La contestation monte en Guinée : manifestation montre pour obtenir la tenue d'élections locales ou pour protester contre l'incurie après l'éboulement d'une décharge à Conakry, ou encore dans la région minière de Boké contre les coupures de courant et pour des services sociaux de base. Dans ce climat social bouillonnant, la grève dans l'éducation nationale, après celle des transports publics, a constitué un véritable bras de fer politique de presque un mois jusqu'à sa suspension le 7 décembre.

Les grévistes exigeaient une augmentation de l'indice et des salaires obtenue sous le régime précédent, confirmée en septembre 2016 mais non appliquée depuis. Le président a déclaré cette grève illégale et fait fermer une radio privée qui avait donné la parole au dirigeant de la grève, Aboubacar Soumah, secrétaire général adjoint du Syndicat Libre des Enseignants et Chercheurs de Guinée (SLECG). Des négociations doivent avoir lieu dans les deux mois qui précèdent les élections locales fixées au 4 février 2018.

COP23

Vents contraires sur le front climatique

La COP23 (Conférence des Parties) - qui s'est tenue à Bonn du 9 au 17 novembre 2017 - est l'organe décisionnel de plus haut niveau pour trois conventions majeures sur le changement climatique : la convention-cadre des Nations unies (Rio, 1992), le protocole de Kyoto (1997) et l'accord de Paris sur le climat (2015).

Cette vingt-troisième COP, destinée à fixer les règles d'application de l'accord de Paris et à préparer le « dialogue de facilitation » (pré-bilan des mesures prises pour atténuer le changement climatique) qui devrait être arrêté à la COP24 à Katowice en Pologne, a surtout montré l'absence criante de leadership au niveau des pays pour avancer sur le front climatique.

L'annonce du retrait des États-Unis de l'accord de Paris par le président Trump n'a pas facilité les débats. On peut



Coup de froid venu des États-Unis sur l'accord de Paris.

aussi légitimement s'interroger sur l'impact sur cette COP23 qu'a eu l'annonce d'un sommet du G20 sur le climat, notamment concernant les questions de financement, le 12 décembre de manière unilatérale par le président Macron. Celui-ci, à la COP23, n'a d'ailleurs rien annoncé de véritablement nouveau, à l'heure où 1500 scientifiques de 184 pays lançaient un cri d'alarme sur

l'état de la planète par une tribune dans la presse, plaidant notamment pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Du point de vue du mouvement syndical, la COP23 a été l'occasion de poursuivre son plaidoyer en faveur de politiques de « transition juste » et pour la construction d'un pacte social afin que le passage vers des économies à faible carbone soit protecteur des travailleurs et de leurs communautés. ♦

Sandrine Charrier

SNCS-FSU : premier syndicat des chercheurs

C'EST L'ACTU

Pouvez-vous nous présenter votre syndicat, le SNCS ?

C'est un syndicat des personnels des organismes de recherche publics. Au CNRS, à l'ISERM, à l'IRD et à l'INRIA, nous sommes le premier syndicat pour les corps de chercheurs aux élections professionnelles et dans les instances scientifiques qui gèrent les carrières. Depuis quelques années on s'est également mis à syndiquer des ingénieurs et des techniciens.

Quel regard portez-vous sur la politique de recherche scientifique menée par le gouvernement actuel ?

La politique de recherche publique actuelle est dans la continuité de celles de Hollande et de Sarkozy. Les budgets stagnent depuis 15 ans. La France décroche et se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE en termes d'investissement. L'engagement pris au niveau européen d'atteindre 3 % du PIB en investissement en 2010 ne s'est toujours pas concrétisé ! L'Allemagne, elle, l'a atteint.

Quels étaient les enjeux essentiels de ce congrès ?

Au-delà du sous investissement ? Le modèle de recherche par appel à projet. Ce mode de financement instauré par L'ANR (Agence Nationale de la Recherche) a fait exploser la précarité. Notre secteur est celui qui comprend le plus de précaires : 30 % par exemple au CNRS. Cela fait plus de dix ans maintenant qu'on se bat contre les budgets insuffisants et la précarité générée par les ressources contractuelles mais aussi contre la dégradation des conditions de travail que provoque la mise en concurrence des personnels, des équipes, des labos entre eux pour avoir des financements. La souffrance au travail est une nouvelle donne dans notre milieu où toutes les catégories de personnels sont sous pression.



Patrick Monfort, secrétaire général du Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS-FSU).

Après le 10 octobre

Public : poursuivre l'offensive

Malgré la mobilisation unitaire des personnels de la fonction publique appelés à se mobiliser le 10 octobre, malgré le boycott d'une séance du conseil commun de la fonction publique, malgré le vote en contre des textes remontant en cause les engagements le 8 novembre, le gouvernement est resté sourd aux revendications portées par la rue.

Les mesures proposées, qui déterioreront encore le pouvoir d'achat des fonctionnaires, inquiètent dans un contexte d'austérité où les agents serviront de variable d'ajustement. Des dizaines de milliers d'emplois aidés ont été supprimés. De fortes disparités entre agents, les inégalités persistantes entre femmes et hommes, la part de plus en plus importante de non-titulaires et de la précarité, ainsi que le décrochage entre salaires du secteur public (+0,6 %) et du privé (1 %) pour 2015 ont été mis en évidence dans le dernier rapport annuel de la fonction publique. L'objectif de gouvernement de supprimer 120 000 postes est maintenu.

Dans la fonction publique ter-



Le gouvernement fait la sourde oreille après la manifestation du 10 octobre.

ritoriale le gouvernement prévoit de limiter l'autonomie financière des collectivités locales. Un chantage à la baisse des dotations est exercé. Les collectivités qui n'accepteront pas les contrats d'administration et les objectifs assignés de réduction de leurs dépenses se verront sanctionnées. Cela entraînera une pression fiscale exercée par les collectivités les plus pauvres pour maintenir la qualité des services rendus notamment en matière d'action sociale, de culture et de sport. Les conditions salariales des agents en seront affectées (ré-

gime indemnitaire, NBI, RTT...).

Et pourtant une véritable politique salariale en faveur des agents est possible. Elle est nécessaire pour contribuer au développement du pays et à la cohésion sociale et pour rendre la fonction publique attractive. À l'heure où le premier ministre remet en cause la fonction publique telle qu'elle existe au travers de sa démarche. Il entend réinterroger l'action publique pour mieux pouvoir la transformer. L'objectif de réduire les dépenses publiques est clairement annoncé. La FSU propose de faire évoluer les services et non d'imposer une contrainte budgétaire pour mener les débats. Elle demande un « Grenelle de l'action publique ». Une campagne publique alertera agents et usagers et sera à l'initiative de forums pour contrer les idées distillées auprès des usagers par le ministère.

Réunies le 28 novembre, les organisations ont apprécié l'action unitaire menée notamment sur la question salariale (10 octobre, boycott du CCFP et vote unanime contre les mesures gouvernementales). La FSU a porté l'idée d'une nouvelle journée de mobilisation unitaire.

Journée nationale contre la précarité

Le million de non-titulaires de la fonction publique dit non aux conditions de travail insupportables et à des salaires insuffisants. La FSU a organisé les 7 et 8 novembre derniers deux jours d'expression et de mobilisation des agents non titulaires de la fonction publique.

Beaucoup de collègues ont témoigné d'une situation professionnelle et personnelle dégradée et rendue difficile par les conditions d'emploi : contrats très courts, temps partiels subis, absence d'évolution de salaires, accès difficile à un CDI, sentiment d'arbitraire dans la décision du non-renouvellement. Certaines situations montraient même le non-respect des employeurs publics de la législation en la matière. L'équipe du Ministère de l'action et des comptes publics qui a reçu la délégation FSU a souhaité que les demandes de la fédération soient exprimées dans un courrier, chose faite depuis le 15 novembre. Nous attendons toujours une réponse.

La FSU fait de la lutte contre la précarité un enjeu majeur, et considère que le maintien d'un million de non-titulaires n'est pas acceptable alors qu'il existe en parallèle une véritable crise du recrutement !

La proposition d'adresse unitaire pour demander que le rendez-vous salarial soit avancé au printemps portée par la FSU a été retenue, celle d'une initiative en mars pour les contractuels est en discussion. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Notre-Dame-des-Landes : décision en janvier

Selon le rapport des médiateurs du gouvernement la rénovation de l'aéroport de Nantes coûterait entre 415 et 545 millions d'euros, soit presque deux fois moins cher qu'un nouvel aéroport à NDLL. Quant aux émissions de CO₂, elles seraient supérieures de près de 200 kilotonnes à NDLL sur 20 ans d'exploitation, à cause notamment de l'allongement du temps de déplacement pour les voyageurs et les salariés de l'aéroport. Mais l'extension de l'aéroport de Nantes nécessiterait un arrêt du trafic pendant 9 semaines, ce qui engendrerait une perte d'exploitation de 35 millions d'euros et entraînerait la destruction de plusieurs zones humides en mettant en danger notamment la faune et la flore du lac de Grand-Lieu, pourtant zone protégée. Ces fuites dans la presse devront être complétées par l'ensemble des données du rapport. Le gouvernement prendra une décision au plus tard fin janvier.

Inspectrice du travail suspendue

Le 14 novembre, une inspectrice du travail a été suspendue de ses fonctions pour « faute grave », jusqu'à la tenue d'une commission disciplinaire programmée le 14 décembre, pour avoir critiqué la politique de suppression de postes dans son ministère et interpellé la ministre au nom de SUD-Travail. Deux agents du même ministère, syndiqués CGT-TEFP, avaient déjà reçu un blâme pour leur soutien aux sans-papiers. SNTFEP-CGT, Solidaires, SUD Travail et SNUTEFE-FSU ont demandé l'arrêt immédiat de la procédure disciplinaire. De nombreux politiques, juristes, associatifs et syndicalistes, dont Bernadette Groison (FSU), ont signé une tribune de soutien pour exiger l'absence de sanction et défendre la liberté syndicale.

Logement social

Un plan de précarité

Sur fonds d'une crise qui touche 12 millions de personnes en France, le gouvernement a dévoilé cet automne son plan logement. Avec des conséquences sur les étudiants, les jeunes et les ménages les plus fragiles.

Les aides personnalisées au logement (APL) coûteraient trop cher à l'État qui a décidé leur baisse de 5 euros, mesure qui touche aux revenus les plus modestes. De plus, dès le 1^{er} janvier 2019, le montant des APL sera évalué par rapport aux revenus en cours. Les aides étant attribuées en temps réel, cette disposition risque de déstabiliser les plus jeunes et les ménages les plus fragiles avec un trop perçu à rembourser ou des temps d'attente avant rattrapage. Pour ceux logés en HLM, il y aura une baisse de 5 euros des APL et des aides au logement de 50 ou 60 euros. Les bail-



Les bailleurs sociaux devront baisser les loyers d'autant, pour que la baisse des APL n'ait aucun effet sur le porte-monnaie des locataires.

leurs sociaux devront baisser les loyers d'autant, pour que ces mesures n'aient aucun effet sur le porte-monnaie des locataires. « Qui va payer, à terme, si le gouvernement fait les poches des bailleurs sociaux? Les locataires », s'indigne à France info Manuel Domergue, de la Fondation Abbé-Pierre. 5 euros d'APL en moins pour les étudiants, qui pourront,

pour convaincre un bailleur hésitant, faire valoir une « solution de garantie » sans condition de ressources. Un « bail mobilité » dont la durée peut aller d'un à dix mois est prévu. Sans garantie exigée, il y a obligation de quitter le logement au plus tard en fin d'année universitaire, ou dès la formation terminée. Sous couvert d'assouplissement, on précarise encore les jeunes et les précaires en rendant le marché plus flexible. ♦

Pierre Garnier

Retraités

11^{es} journées d'automne : un bon cru

Une salle comble avec 120 retraités de différents syndicats de la FSU, venant de toute la France. Un lieu privilégié d'échange, de convivialité, pour discuter de questions majeures au cours de ces deux journées. Trois questions à Daniel Rallet participant au stage.

Quels sujets ont été abordés? Jérôme Pelissier, enseignant et écrivain, a discuté avec Pascal Champvert, directeur d'une maison de retraite, de la pertinence de l'âgeisme comme discrimination et la

nécessité de combattre cette approche dominante dans les médias et les discours officiels. Le débat contradictoire, qui a suivi, a montré que nous devons prêter sans doute plus d'attention à ce sujet. De son côté, Christophe Prudhomme, urgentiste et responsable CGT, a déconstruit les réformes hospitalières, dénoncé les attaques contre l'hôpital public et avancé des propositions alternatives.

Et sur l'action de la FSU? Avec l'objectif d'anticiper sur

le débat des retraites, et pour provoquer la discussion, Benoît Teste, secrétaire général de la FSU, a présenté l'état des lieux résultant des réformes antérieures et les contours d'une prochaine réforme. Le rendez-vous, maintenant habituel avec les responsables des forces syndicales et associatives du « groupe des 9 », a permis de vérifier la force unitaire de l'intersyndicale et sa détermination à poursuivre ensemble réflexion et lutte. Ces journées se sont conclues par

l'intervention de Bernadette Groison et par une réflexion d'une part sur le fonctionnement des sections fédérales départementales de la FSU, et d'autre part sur l'avenir de la FGR-FP.

Pour l'avenir, des propositions? Tout d'abord, retrouver la rencontre avec des syndicalistes étrangers. Ensuite, il faudrait aussi sans doute donner à ces journées un caractère plus participatif, avec un rôle accru des militants. ♦

Clara Chaligny



Assurance-chômage

« Réformes » sociales : acte 2

Après la loi Travail, le président Macron ouvre l'acte 2 de ses « réformes » du modèle social français, visant à adopter la « flexi-sécurité » : la ministre du Travail, Muriel Pénicaud travaille à un nouveau projet de loi, attendu en mai, et qui portera sur trois « chantiers », « destinés à protéger chacun » : formation professionnelle, apprentissage et assurance chômage. Les discussions commencent sur ce dernier volet avec les syndicats et le patronat, inquiets devant le coût estimé de son extension aux démissionnaires et aux indépendants, jusqu'à 14 milliards d'euros selon certaines études, démenties par Muriel Penicaud.

Les syndicats, unis sur cette question, refusent que cette extension, jugée nécessaire par le gouvernement en raison de l'ubérisation de nombreux emplois jusque-là salariés se fasse au détriment des droits actuels des chômeurs. Le gouvernement envisage de modifier le financement et la gouvernance du système. Celle-ci reviendrait à l'État, alors qu'elle est gérée depuis 1958 par les partenaires sociaux. Avec le risque de permettre à l'État de fixer les durées et montants d'indemnisation

ainsi que les cotisations, et donc de les abaisser. En 2018, les cotisations chômage prélevées aux salariés seront supprimées et remplacées par une hausse de 1,7 % de la CSG. Mais on ne sait pas encore quelle part va aller à l'Unedic. Donc, note Eric Heyer, de l'OFCE (Office français des conjonctures économiques) « on est en train de lui retirer des recettes et de lui ajouter des dépenses. La tentation sera forte de dire qu'il faut jouer sur la durée d'indemnisation et son montant. » L'idée d'établir un bonus-malus pour taxer les entreprises qui utilisent beaucoup de contrats courts ne rencontre guère la faveur du patronat.

Deuxième volet : la formation professionnelle : le gouvernement veut simplifier ce secteur

où interviennent selon lui de trop nombreux acteurs, ce qui nuirait à son efficacité ; 15 millions d'euros seraient débloqués pour former un million de chômeurs de longue durée et un million de « décrocheurs ».

Enfin la réforme de l'apprentissage qui doit permettre, selon Muriel Penicaud, de rattraper le retard sur d'autres pays en termes d'insertion professionnelle. Revendication du MEDEF, Les branches professionnelles seraient d'ailleurs davantage associées à la « construction des diplômes ou des certifications », chargées de « définir la maquette pédagogique avec l'Éducation nationale » et « définir les critères nécessaires en termes d'organisation ». ♦

Matthieu Leiritz

Grande pauvreté : des chiffres criants

Selon l'INSEE plus de trois millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté, 30000 sont sans domicile et 9000 habitent dans des bidonvilles. Cette situation est insupportable dans un pays qui a, en vingt ans multipliés par deux ses richesses produites. La FSU dénonce l'orientation budgétaire actuelle qui ne prévoit pas les investissements nécessaires en moyens et pour permettre aux agents publics d'aider les populations les plus paupérisées.

Licencier facilement pour les nuls

Visiblement, pour le gouvernement, licencier abusivement n'est plus un acte illégal qui doit être combattu, mais une simple décision dont le coût doit être prévisible comme pour n'importe quelle opération de gestion. C'est ainsi que l'on peut comprendre la création, sur le site service-public.fr, d'un simulateur qui permet, aux salariés comme aux employeurs, de calculer en ligne les montants planchers et plafonds des indemnités de licenciement, lorsqu'un juge prud'homal estime qu'il est nul ou sans cause réelle ou sérieuse.

Ce simulateur est fondé sur une barémisation qui - depuis la loi Macron de 2015 - encadre et limite le pouvoir des juges. Il fait le bonheur du MEDEF qui veut encore faire croire qu'on réduira le chômage en facilitant les licenciements...

Dans une logique typiquement économique de comparaison entre les coûts et les avantages, l'amende n'est donc plus perçue comme une sanction visant à empêcher une infraction, mais comme un coût que les acteurs économiques doivent pouvoir anticiper et le cas échéant provisionner.

Suivant la même logique, et dans le cadre de la mise en œuvre des ordonnances réformant le code du travail, le gouvernement planche sur un décret instaurant les lettres types de licenciement. La réalité va bientôt dépasser la fiction...



70 ans pour la déclaration des droits de l'homme

C'était le 10 décembre 1948. Trois ans seulement après la guerre la plus destructrice qu'eut connue l'humanité, les organisateurs se mirent d'accord pour choisir le lieu où les chefs d'État les délégations viendraient voter : Paris. Capitale des droits de l'homme où fut proclamée la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789. Quel autre lieu pour signer officiellement la Déclaration universelle des droits de l'homme ? L'assemblée générale des Nations Unies, qui n'avait pas encore son siège new-yorkais, se réunit au Palais de Chaillot pour adopter cette déclaration de principes qui n'avait pas de véritable portée juridique. Sur les 58 États représentés, huit décidèrent de s'abstenir : l'Afrique du Sud en plein Apartheid, l'Arabie Saoudite résolument opposée à l'égalité homme-femme et plusieurs pays socialistes dont l'URSS. L'UNESCO entend faire de cet anniversaire un événement pour porter encore plus loin les droits universels. C'est pourquoi, le 12 décembre a été officiellement lancée l'année de célébration, sous la direction de la directrice générale, la française Audrey Azoulay. Parmi la liste des invités, on trouve Chékéba Hachemi (notre photo), première femme diplomate afghane, fondatrice de l'ONG Afghanistan Libre, défendant l'accès à l'éducation des filles et des femmes, le caricaturiste Plantu et Konstantinos Tararas, spécialiste du programme des droits de l'homme à l'UNESCO. Tout un programme.



Outre-Mer

Des assises jusqu'au printemps

Promesse de campagne du candidat Macron, les Assises des Outre-Mers ont été lancées fin septembre. La phase de consultation s'achèvera au début de l'année 2018. La synthèse des travaux, le « Livre bleu Outre-Mer », devra être achevée au printemps 2018.

Selon Annick Girardin, ministre des Outre-Mers, ces Assises doivent « permettre à l'État de réaffirmer sa détermination à accompagner les Outre-Mers », « permettre aux Outre-Mers de se réinventer en territoires d'excellence et d'innovation » et « redonner la parole à ceux qui ne la prennent plus et ont perdu confiance en l'action publique ».

Les Assises se dérouleront dans chaque territoire ultramarin. Un rapporteur général, Thierry Bert, sera chargé d'animer et de piloter les Assises. Il mettra en place « un comité stratégique, composé d'une quinzaine de personnalités qualifiées, issues de métropole et des Outre-Mers ». Après la phase de consultation locale, la synthèse des Assises prendra la forme d'un « Livre bleu Outre-Mer ».

La feuille de route comporte huit grands thèmes : « mobiliser l'investissement public au service d'un projet de développe-

ment équilibré, définir un cadre stable en faveur de la croissance économique et de l'emploi, faire des Outre-Mers des leaders dans la lutte contre le changement climatique et de préservation de la biodiversité, répondre aux aspirations de la jeunesse, remettre les cultures ultramarines au cœur de l'intégration, garantir à tous les ultramarins le droit fondamental à la sécurité, engager une véritable politique d'influence notamment à travers les bassins régionaux, accompagner les collectivités dans leurs projets ».

Des Antilles à Mayotte, en passant par la Guyane ou la Polynésie, les organisations syndi-

cales, dont la FSU et ses syndicats nationaux, sans être dupes de la communication ministérielle, s'emparent de cette occasion de porter les revendications des salariés des Outre-Mers, notamment dans la Fonction publique : ainsi quelle meilleure prise en compte des élèves en difficulté ? Quelles réponses au décrochage scolaire ? Quel accompagnement des élèves vers la réussite ? Quelle reconnaissance spécifique des compétences des agents des trois fonctions publiques pour valoriser le service Outre-Mer et renforcer son attractivité ?

Matthieu Leiritz

Jour de carence : c'est fait

À partir du 1^{er} janvier prochain, tout fonctionnaire perdra une journée de salaire à chaque arrêt maladie. Supprimé sous le précédent quinquennat, l'actuel gouvernement a décidé de le rétablir, suivi par la majorité parlementaire. Une récente étude de l'INSEE portant spécifiquement sur les conséquences du jour de carence dans la Fonction publique en 2012 et 2013, confirme que le ou les jours de carence n'ont pas d'effets significatifs sur le nombre d'absences pour raison de santé. Si les arrêts de très courte durée ont diminué, ceux d'une semaine à trois mois ont augmenté significativement, à la suite de pathologies devenues plus lourdes... Les salariés du privé, qui sont encore environ 25 % à subir les jours de carence, utilisent plus fréquemment leurs droits en RTT pour éviter une perte de revenu. La menace d'une perte de revenu n'empêche pas de tomber malade mais accroît le nombre de personnes travaillant malgré une santé défaillante.

Élections professionnelles

Psy-EN : la FSU première

Les psychologues de l'éducation nationale ont voté en novembre pour élire leurs représentants dans les commissions paritaires. Ils ont placé le SNUipp-FSU et le SNES-FSU largement en tête de ces élections professionnelles.

Avec 54,14 % des voix pour le vote aux commissions administratives paritaires académiques (CAPA), le SNES-FSU et le SNUipp-FSU remportent une large victoire aux élections professionnelles du nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale. Un résultat qui témoigne de l'engagement opiniâtre des deux syndicats dans la reconnaissance de la place et de l'apport des psychologues dans l'ensemble du système éducatif.

Ces résultats signent aussi la volonté des personnels de désigner des représentants qui porteront haut et fort leur voix face à l'administration.



La FSU a obtenu 54,14 % des voix pour le vote aux CAPA.

Les listes communes présentées par le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont obtenu des élus dans chacune des 32 académies de métropole et d'Outre-Mer. Elles arrivent en tête dans 29 d'entre elles et obtiennent plus de 50 % des voix dans 21.

Elles remportent tous les sièges à Créteil, Toulouse, en Corse, en Guadeloupe et en Guyane. Au niveau national, sur les sept sièges à pourvoir à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN), cinq vont au SNES-FSU et au SNUipp-FSU, un au SE-Unsa et un au SGEN-CFDT. ♦

Pierre Garnier

Pauvreté des enfants

Une délégation interministérielle

Olivier Noblecourt a été nommé « délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes » en conseil des ministres. Sa feuille de route pour les six mois à venir est tracée : veiller à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté annoncée par Emmanuel Macron le 17 octobre, journée du refus de la misère.

Il s'agit en fait pour le délégué de consulter dans un premier temps l'ensemble des ministères et des acteurs pour élaborer un plan stratégique d'action :

« comment investir socialement pour donner aux enfants pauvres plus de chance de s'en sortir? ». Il devra rendre sa copie au printemps prochain. Puis, il lui reviendra de formaliser le plan pauvreté que le gouvernement entend centrer particulièrement sur la jeunesse, l'objectif annoncé de la concertation étant d'investir socialement pour que les enfants pauvres aient plus de chances de s'en sortir. « Un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et nous avons envie d'agir pour que les

jeunes pauvres d'aujourd'hui ne soient pas les précaires de demain », a déclaré Agnès Buzyn, ministre de la santé et des solidarités. On compte en effet en France trois millions d'enfants pauvres, dont 30 000 à la rue avec leur famille.

Les associations, pour leur part, souhaiteraient que l'action n'oublie pas la question des minima sociaux. Un aspect très concret de la grande précarité des adultes... et de leurs enfants. ♦

P. G.

« Plafond de verre » dans la Fonction publique

Sophie Pochic, sociologue du travail et du genre, directrice de recherche au CNRS, a récemment participé à un ouvrage collectif, *Le plafond de verre et l'État, La construction des inégalités de genre dans la fonction publique*. Elle a accepté de répondre à nos questions.

Comment se traduit le plafond de verre dans la Fonction publique?

La fonction publique s'est longtemps pensée, à tort, comme garante de l'égalité de traitement, grâce aux concours et aux règles d'avancement « les mêmes pour tous » au sein des différents corps. Or des normes de carrière construites au masculin-neutre induisent des discriminations de genre. Le modèle idéal d'excellence pour les hauts fonctionnaires, avec une carrière linéaire et rapide, de nombreux changements de postes, parfois de la mobilité géographique imposée, entre 30 et 40 ans, est très pénalisant pour les femmes. Elles sont tiraillées entre carrière et famille, surtout dans un contexte de réductions budgétaires et de fusion des services qui induisent une intensification du travail et une concurrence accrue entre corps de métiers.

En quoi les métiers plus féminisés font-ils écran à l'égalité?

Dans les ministères les plus féminisés, on pense souvent que l'égalité des chances est effective. Pourtant, à profil et compétences égales, un homme peut être promu plus facilement, il bénéficie ainsi d'un « escalator de verre ». Cet avantage masculin est peu visible, surtout quand les politiques d'égalité sont plus tardives. Il peut même être justifié au nom des bénéfices de la mixité ou de la revalorisation d'un métier « trop » féminisé... Heureusement les choses évoluent : les hommes cadres changent, au moins dans leurs aspirations, certainement poussés par leurs compagnes de plus en plus diplômées et ambitieuses. Mais la division du travail domestique et parental reste encore bien souvent asymétrique...

Calendrier scolaire modifié

L'Académie Orléans-Tours a entériné la modification par décret de vacances de printemps pour sa zone. La raison de cette modification réside dans le fait que le retour après les vacances de printemps en classe devait être suivi d'une semaine comportant deux jours fériés et aucun pont de prévu. Une décision qui interroge en remettant en cause le cadrage national.

Propositions Macron sur l'avenir de l'Europe : Pshiiit ?

La Commission européenne présentait le 6 décembre son projet pour une nouvelle architecture économique de l'Union européenne et de la zone euro : création d'un Fonds monétaire européen chargé d'aider des pays en grave déficit budgétaire pour négocier, avec eux, des programmes d'ajustement, il pourrait également prêter aux banques européennes en difficulté via le fonds de résolution bancaire. Les propositions du président MACRON tendant à créer un noyau dur européen à partir de la zone euro ne sont guère retenues : ni budget autonome, ni Parlement de la zone, mais divers fonds financés sur le budget de l'Union européenne, destinés à œuvrer à la convergence économique et, pour l'un d'eux, à soutenir l'investissement.

Le projet sera négocié entre les Etats de la zone euro dans les prochains mois.

Sans attendre, Martin Schultz réélu président du SPD, propose la création « d'États-Unis d'Europe » d'ici 2025. Cette proposition doit être selon lui proposée à tous les états membres, et ceux qui ne l'accepteraient pas devraient alors quitter automatiquement l'Union européenne. « Ayons enfin le courage de faire avancer l'Europe ! » s'exclame-t-il.

Colloque du SNPES-PJJ

Pour une alternative à l'enfermement des mineurs

Le SNPES-PJJ organise le 9 et 10 février prochains un colloque intitulé « Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté », en coopération avec le Syndicat de la magistrature, l'Observatoire international des prisons, le Syndicat des avocats de France et, soutenu par la FSU, la Ligue des Droits de l'Homme et Défense Enfants International-France.

L'augmentation notable et continue de l'incarcération des mineurs depuis octobre 2016, la banalisation de l'enfermement depuis plusieurs années et l'annonce par la ministre de la justice en octobre dernier de la création prochaine de vingt nouveaux centres éducatifs fermés pour compléter les cinquante-deux structures déjà en fonctionnement sont de nature à réactiver le débat sur les choix éducatifs et judiciaires d'une institution en charge de protéger l'enfance



Un débat sur les choix éducatifs et judiciaires d'une institution en charge de protéger l'enfance en danger.

en danger. Plus largement, il s'agit de questionner l'accélération des politiques sécuritaires et les orientations générales à l'égard de la jeunesse la plus en difficulté, qui mettent à mal la primauté de l'éducatif et du caractère exceptionnel de l'enfermement affirmés par l'Ordonnance du 2 février 1945 qui fonde la justice des enfants. Pendant ces deux journées, historiens, juristes, socio-

logues, actrices et acteurs de terrain (magistrats, éducatrices et éducateurs, avocats...), reviendront sur les évolutions législatives, les pratiques judiciaires et les réalités de terrain, les dynamiques sociales et institutionnelles à l'œuvre afin d'ouvrir des perspectives susceptibles de répondre à l'enjeu d'éducation de la jeunesse et de trouver les outils qui libèrent.

Programme et inscription sont en ligne sur le site du Caform FSU. ♦

Grégory Bekhtari

Cartes grises

De nouvelles modalités

Depuis le 1^{er} novembre, dans le cadre de la modernisation du service public, les formalités concernant l'immatriculation d'un véhicule peuvent être effectuées en ligne.

Les guichets des 101 préfectures ou 233 sous-préfectures ne sont plus à même de délivrer des cartes grises et ferment donc leur porte. Des points numériques ont été installés dans les préfectures pour les personnes ne disposant pas d'un équipement. Mais le portail numé-

rique de l'Agence nationale des titres sécurisés ne fonctionne pas toujours.

Les professionnels de l'automobile risquent donc fort de profiter de cette disparition des guichets. Ils sont 30 000 habilités en France à pouvoir se connecter au système d'immatriculation des véhicules. Ils peuvent effectuer les formalités administratives et poser les plaques, avec un coût supplémentaire, alors que le document finalisé reste établi par

les services de l'État qui envoient directement au propriétaire. Cette « dématérialisation » visait avant tout à « recentrer la préfecture autour de ses missions premières. Notamment en matière de sécurité et de contrôle. Cela s'inscrit dans le cadre du plan pour une nouvelle relation avec les usagers ».

Pour l'instant, si les files d'attente ont disparu, le temps d'obtention n'a pas diminué. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

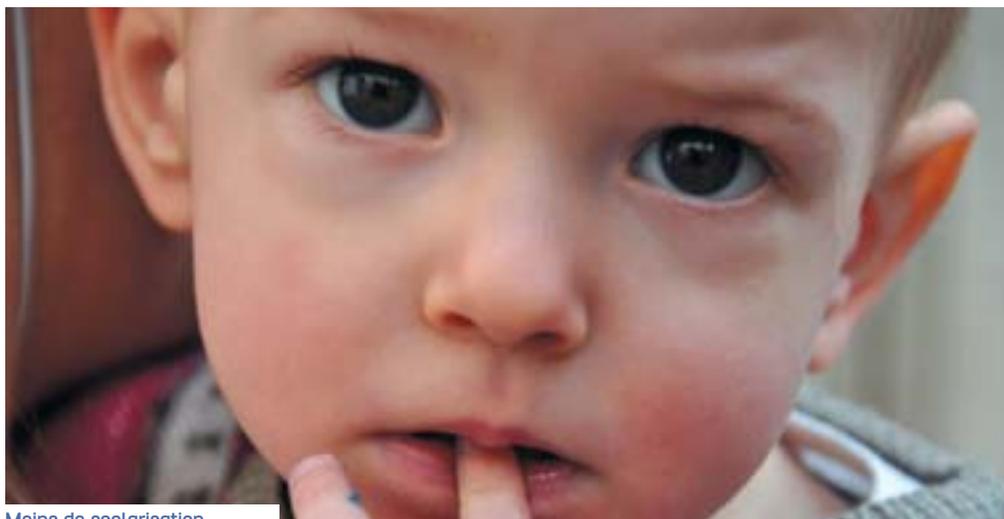
Petite enfance

Un service public spécifique ?

L'OCDE s'appuie sur les constats de la recherche pour mettre en avant les effets vertueux d'un investissement pour la création de place dans les structures comme jardins d'enfants ou crèches, et à l'école maternelle.

Augmenter l'accueil dans ces structures favorise le travail des femmes et permet de préserver la situation de femmes seules en grande précarité. Les effets bénéfiques pour les enfants notamment en termes de développement des capacités cognitives et d'amélioration des parcours scolaires, sont aussi soulignés. Investir dans la petite enfance permet de lutter contre les effets des inégalités scolaires, et à long terme réduit les risques de pauvreté à l'âge adulte. La France, qui scolarise tous les 3-5 ans, fait à ce titre figure d'exemple.

« Alternatives Économiques » évoque une étude comparant



Moins de scolarisation des 2 ans, plus de places en crèches.

les situations de la France et de l'Allemagne. Cette dernière s'est investie dans la création de places de crèches en visant un meilleur accès des femmes au marché du travail, et favorisant l'augmentation du taux

de fécondité, faible actuellement outre-Rhin et de meilleurs résultats des élèves. L'Allemagne a créé en 2013 un droit opposable d'accueil dès un an. Elle a simplifié les modalités de création de crèches notamment. Le modèle français lui, est peu coordonné. D'un côté le ministère de l'Éducation nationale

orchestre la chute du nombre de deux ans scolarisés. De l'autre les collectivités locales créent des places en crèche. L'étude souligne pourtant l'intérêt pour un pays, de coordonner les parcours des enfants de 0 à 6 ans. Un service public de la petite enfance pourrait y contribuer. ♦

Pierre Garnier

Action publique 2022

Une consultation pour la forme

Le ministre Darmanin a lancé le 24 novembre à Reims le Forum de l'Action Publique.

Pendant trois mois, les citoyens sont appelés à s'exprimer sur l'avenir des services publics sur une plateforme de consultation en ligne tandis que des débats se tiennent en région avec des membres du gouvernement, des élus locaux, des chefs d'entreprise, des associatifs ou encore des agents publics. L'idée d'impliquer les usagers et les agents à la base pour penser l'évolution des services dont la

collectivité a besoin est à première vue séduisante. Toutefois, le ministre précise que ces travaux sont menés « au sein du programme « Action Publique 2022 » lancé le 13 octobre dernier par le Premier ministre ». Ces forums, selon la FSU, ne sont là que pour préparer le terrain. L'objectif prioritaire affiché est la baisse des dépenses publiques et les moyens pour y parvenir sont clairement énoncés : « revoir profondément et durablement les missions de l'ensemble des

acteurs publics que sont l'État, les opérateurs, les collectivités territoriales, les organismes de sécurité sociale ».

Le premier ministre, qui a déjà une idée précise des réformes qu'il a décidé d'entreprendre, souligne dans sa lettre de cadrage des points spécifiques : le périmètre souhaitable des politiques publiques dont chaque ministère a la charge, les économies durables et structurelles par une baisse de la dépense publique. C'est bien le début d'un démantèlement d'un

modèle des services publics qui est mis en perspective. Une remise en cause profonde de notre modèle social. La FSU à l'inverse de cette démarche, a demandé un « Grenelle de l'action publique » : un débat démocratique avec les agents comme avec les usagers pour examiner les évolutions nécessaires et mieux répondre aux besoins de la population et aux évolutions de la société en confortant le rôle et les missions de la Fonction publique. ♦

Grégory Bekhtari

Biennale internationale de l'éducation

Pour placer la pédagogie au cœur d'un espace collectif de réflexion, de partage d'expériences et d'échanges, six mouvements d'Éducation nouvelle : CEMEA, CRAP-Cahiers pédagogiques, FESPI (fédération des établissements scolaires publics innovants), FI-CEMEA (fédération internationale des CEMEA), GFEN et l'ICEM-Pédagogie Freinet, ont organisé une biennale de l'Éducation nouvelle à Poitiers du 2 au 5 novembre 2017. Edwy Plenel, Claude Lelièvre, Marjorie Vidal et Philippe Mérieu y ont apporté leur contribution à une réflexion sur les sujets d'actualité, des enjeux politiques et éducatifs sur lesquels les organisations organisatrices réfléchissent. En attendant une seconde édition, un blog couvrant l'actualité de l'Éducation nouvelle sera ouvert dans les prochaines semaines.

Mineurs étrangers

Trop d'obstacles à la scolarisation

En France, le droit à la scolarisation est inscrit dans les textes comme un droit universel pour tous les enfants.

De nombreux obstacles freinent cet accès au droit commun, comme le refus de certains maires d'inscrire les enfants de familles sans-papiers dans les écoles de leur commune. Mais aussi, pour de très nombreux mineurs isolés, les démarches administratives de reconnaissance de leur minorité qui retardent leur accès à l'institution scolaire. La précarité liée à la vie en hôtel social, en bidonville ou en squat, et aux expulsions potentielles de ces lieux. La lenteur des procédures de prise en charge par les CIO ou les CASNAV qui n'ont pas les moyens nécessaires pour offrir un service plus rapide. Interpellé à ce sujet par un collectif intersyndical et interassociatif dont la FSU, RESF



Certains maires refusent d'inscrire les enfants de familles sans papiers.

ou encore la LDH sont membres, le ministère a répondu mi novembre qu'il était « mobilisé afin de garantir l'accès à l'école de tous les enfants, sans aucune distinction ». Pourtant dans sa lettre rien n'est dit sur les moyens indispensables à l'application de ce droit dans les faits. Pire, pour le cas des mineurs isolés, l'idée du gouvernement de distinguer la prise en charge des mineurs français (par le

département) de celle des mineurs étrangers (par la préfecture) contredit cette déclaration d'intention. À la suite du Défenseur des droits, la FSU dénonce l'instauration d'un dispositif dérogatoire au droit commun qui entraverait encore davantage l'accès à l'école et à la formation des mineurs isolés. Pour elle, c'est le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant qui doit primer. Aucun motif, de quelque nature qu'il soit, ne peut restreindre ce principe. ♦

Grégory Bekhtari

Missions des ATSEM

Revaloriser le métier

Depuis la création de l'école maternelle, les ATSEM, personnels territoriaux ne relevant pas de l'Éducation nationale, œuvrent au côté des enseignants. D'abord « femmes de service » puis agents territoriaux, elles ont vu leurs missions évoluer.

Le ministre de l'Éducation nationale propose aujourd'hui de reprendre des propositions extraites d'un rapport de l'inspection générale consacré à leurs missions. Depuis les années 80 l'augmentation du temps de pré-

sence des enfants à l'école en dehors des horaires scolaires a conduit à de nouvelles missions pour ces personnels. La réforme des rythmes a entraîné un fort besoin d'encadrement et d'animation. Les ATSEM ont alors été sollicitées pour assurer ces nouvelles missions.

Il y a cependant une grande diversité de situations concernant les missions des ATSEM. Elles varient en fonction des écoles, des communes et des territoires. Leurs

tâches se diversifient : moins d'entretien de locaux, plus d'activités en classe et une mission de sécurité. Le rapport préconise leur participation aux réunions de la communauté éducative (conseil d'école en prévoyant un capital-temps annuel). Leur formation doit être renforcée en portant à 5 jours la durée de formations statutaires obligatoires et des formations sur la collaboration ATSEM/enseignants sont préconisées. Leur rôle éducatif et

d'assistance pédagogique doit être reconnu dans les textes. Enfin leur revalorisation, l'évolution de leur carrière (meilleur régime indiciaire, création d'une spécialité ATSEM dans le cadre d'emploi d'agent de maîtrise) et leur reclassement doivent pouvoir être encouragés. L'association des maires et les ministères sont dès lors invités à élaborer conjointement un document d'engagement sur la question. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Numérique

Un rapport pour modifier les pratiques enseignantes ?

Un rapport de l'inspection générale commandé par Najat Vallaud-Belkacem souligne l'usage du numérique comme « levier stratégique » de la refondation de l'école, minimise les risques liés à son déploiement et préconise de transformer le système éducatif en « écosystème innovant ».

Directrice du numérique éducatif (DNE) de juin 2013 à septembre 2015, Catherine Becchetti-Bizot s'est vu confier une mission d'étude en lien avec la loi de Refondation de 2013.

La commande était d'analyser des pratiques pédagogiques que le numérique facilite, encourage ou permet, « leur qualité et leur efficacité éducative » dans un contexte de généralisation du numérique dans le système scolaire. Un numérique vu comme « levier stratégique de la refondation de l'École pour améliorer l'efficacité des enseignements, réduire les inégalités sociales et



Les risques liés au déploiement du numérique sont minimisés.

culturelles entre les élèves et ouvrir l'école sur son environnement »¹. Que peut-on retenir du rapport issu de ce travail et

intitulé « Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique: vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner? »

Censé « mettre la pédagogie au centre de la réflexion sur le numérique éducatif et repartir des pratiques enseignantes », il ne s'appuie que très minoritairement sur des sources scientifiques. L'auteure s'étant rendue dans onze académies qui prennent de nombreuses initiatives sur le numérique, le terrain sondé est celui de militants du numérique. Le rapport s'appuie ainsi sur les pratiques « innovantes » que l'institution encourage (notamment la classe inversée), pour mieux inciter tous les enseignants à modifier les leurs.

Les risques liés au déploiement du numérique (dont les « manipulations commerciales

Chorale : un bon plan ?

À la rentrée 2018 les collégiens bénéficieront d'un enseignement facultatif de chant choral, première mesure d'un plan qui concernera le premier degré et le lycée en 2019 avec notamment la mise en place de chorales en lycée professionnel.

Pour 2018, le coût est estimé à 20 millions d'Euros.

Un vademecum et un programme sont prévus avec 20 % d'œuvres en lien avec le « vivre ensemble dans l'école de la République ».

Pour la FSU, les moyens alloués devront être à la hauteur des besoins, permettre aux professeurs d'éducation musicale et chant choral de poursuivre dans de meilleures conditions cet enseignement qu'ils assurent déjà dans près de 80 % des collèges, de financer et enrichir les partenariats, de faciliter les déplacements et de renforcer la formation des personnels.

ou idéologiques ») sont minimisés tandis qu'il est présenté comme ce qui va permettre de sortir d'un « modèle purement transmissif et vertical des connaissances » pour aller vers un nouveau modèle dont les maîtres mots sont: horizontalité, travail collaboratif, personnalisation. Il importe surtout de transformer le système éducatif en « écosystème innovant » (François Taddéi), le numérique ne servant que d'outil pour transformer une forme scolaire considérée comme obsolète. ♡

Sandrine Charrier

Une sélection qui ne dit pas son nom

Le projet de loi sur l'accès à l'enseignement supérieur, rejeté par la FSU et la majorité des membres du Conseil supérieur de l'éducation met clairement en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire ouvrant l'accès à l'université. Avant même le vote de la loi, les mesures prévues par le Plan Étudiants sont mises en œuvre à marche forcée. Les universités doivent fixer les « attendus » requis pour chaque formation, prévoir des modules de mise à niveau et fixer les capacités d'accueil. Dans les lycées, il fallait nommer un second professeur principal dès le 1^{er} décembre en Terminale et travailler l'orientation des futurs bacheliers sans visibilité sur le fonctionnement la nouvelle plateforme d'affectation Parcoursup. L'avis porté par le chef d'établissement sur chaque vœu formulé par le lycéen doit figurer dans une « fiche avenir », dont on ne connaît ni le contenu ni les modalités de traitement.

1. Les phrases entre guillemets sont extraites de la lettre de mission de Najat Vallaud-Belkacem.

Écriture inclusive

Le premier ministre vient de décider dans une circulaire à paraître de bannir l'écriture inclusive des textes destinés à être publiés au Journal Officiel et à ne pas en faire usage. Il balaie ainsi l'engagement de plusieurs administrations, dont l'Éducation Nationale, ayant signé une convention en faveur d'une communication sans stéréotype et envoi un bien mauvais signe en matière de réduction des inégalités femmes-hommes et d'invisibilisation des femmes. Le langage peut être vecteur de domination. Il est temps de réfléchir à ce qui est susceptible de faire évoluer les usages dans un sens plus égalitaire et non pas d'empêcher le débat. Un article sera consacré à cette question dans un prochain POUR.

Mouvement de grève dans la Seine-Saint-Denis

Les organisations syndicales SNES, SNUipp, SNEP, FO, CGT, SUD93 et la cNT ont appelé les personnels à se mettre en grève le jeudi 14 décembre et à manifester. En cause, les annonces budgétaires largement insuffisantes. Les organisations réclament une dotation en postes à la hauteur des besoins, de véritables discussions sur la carte de l'Éducation prioritaire, une résorption de la précarité avec un réemploi des contrats aidés transformés en emplois statutaires, un plan de prérecrutement, l'abandon des réformes en cours au lycée et l'ouverture de postes en CIO et un recrutement de psychologues.



© DOUVAJIA

AEFE

Les lycées français de l'étranger en grève

Les syndicats SNES-FSU, SNUipp-FSU, SE Unsa et Sgen CFDT ont appelé les enseignants des établissements gérés (il y en a 225) par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à la grève lundi 27 novembre dernier pour dénoncer les économies et suppressions d'emplois prévues par l'État dans le réseau.

« Vive inquiétude » et « grave menace » aussi pour Français du monde ADFE (Association démocratique des Français à l'étranger), qui rassemble des ressortissants français établis hors de France.

Ensemble ces organisations dénoncent l'annulation brutale de 33 millions d'euros de crédits sur le budget AEFE 2017 en cours, alors que le gouvernement annonçait une



L'AEFE se voit privé de 33 millions d'euros de crédits.

© THE PHOTO LAB

priorité à l'éducation. Cette baisse de près de 10 % de sa dotation contraint l'AEFE, qui fait la preuve de son excellence depuis 27 ans, à prévoir la suppression sur trois ans de plus de 500 postes d'enseignants

titulaires, soit 8 % des effectifs actuels.

Selon elles, les mesures affecteront notamment les budgets de ces établissements et risquent d'entraîner leur privatisation. Pourtant, l'opérateur public est seul à même de garantir la qualité de l'enseignement, de dynamiser les établissements et de sécuriser les parcours des personnels, notamment dans les pays les plus pauvres ou difficiles.

Les organisations demandent que le budget 2018 permette à l'AEFE de remplir l'ensemble de ses missions et que les 33 millions d'euros annulés soient remis à son budget afin que sa dotation soit réellement préservée. ♦

Pierre Garnier

« Concertation apprentissage »

Danger pour le service public de la formation !

La ministre du travail en liaison avec celui de l'éducation a lancé le 10 novembre la concertation « Apprentissage ».

Elle a appelé à une « révolution Copernicienne », le système devant répondre en premier aux attentes et besoins des entreprises et des jeunes. Les conclusions de cette concertation seront remises début février 2018.

La FSU participe aux quatre groupes de travail qui se réunissent tous les quinze jours.

L'ensemble des sujets y est abordé. Elle dénonce l'ensemble des poncifs qui y sont déclamés dans le seul but de justifier un énième plan de relance de l'apprentissage alors que celui-ci dysfonctionne et coûte très cher à la société. La FSU a rappelé que cette modalité de formation n'était pas la réponse au chômage des jeunes et que ses « bons » chiffres d'insertion professionnelle étaient pour l'essentiel dûs à la très forte sélection opérée par

les entreprises mais aussi au fait que l'apprentissage se développe dans les secteurs en tensions. La FSU y intervient pour défendre la pertinence du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, garant de l'acquisition d'un premier niveau de qualification pour tous et permettant à la fois une insertion professionnelle durable et des poursuites d'étude dans le supérieur. ♦

Clara Chaligny



© AFP/ANSA

Évaluation Pirls

La France à la traîne

L'enquête internationale PIRLS menée par l'*International Association for the Evaluation of Educational Achievement* (IEA) évalue tous les cinq ans les performances en compréhension de l'écrit des élèves en fin de quatrième année de scolarité obligatoire - CMI pour la France - dans cinquante pays du monde. Selon le ministère de l'éducation nationale, « avec un score de 511 points, la France se situe au-delà de la moyenne internationale (500 points) mais en deçà de la moyenne européenne (540 points) et de celle de l'OCDE (541 points). Depuis PIRLS 2001, la performance globale française baisse progressivement à chaque évaluation. En 2016, l'écart est significatif et représente moins 14 points sur la période de quinze ans ». Le ministère insiste en particulier sur la baisse de performance en compréhension des textes informatifs ainsi que sur celle, plus générale, concernant les processus de compréhension les plus complexes. Pire, avec les Pays-bas, la France est l'un des deux seuls pays européens à voir son score régresser sur quinze ans. Bien que responsable - en

tant que dirigeant de la DGESCO à l'époque - de la conception des programmes de 2008 mis en question par les résultats de cette évaluation, le ministre de l'éducation nationale n'a pas hésité à faire des annonces immédiates et sans concertation : une dictée quotidienne, la création d'un conseil scientifique pour notamment conseiller les enseignants sur les choix des manuels scolaires, des stages de soutien pendant les vacances et de nouvelles évaluations en milieu de CP et début de CE1 dès la rentrée 2018. Concernant les enseignants, sa promesse d'un « plan de forma-

tion en lecture » a de quoi laisser sceptique. Et ses propos au sujet de la liberté pédagogique ne sont pas acceptables.

Pour la FSU, les réponses du ministre ne sont pas à la hauteur du défi à relever pour la réussite scolaire des élèves et sont même hors sujet. A contrario, l'appel lancé par le SNUipp et signé par 60 chercheurs propose d'investir à hauteur des pays comparables qui réussissent mieux que la France afin d'alléger partout les effectifs de classe, de développer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté et de remettre en place une véritable formation. ♦

Grégory Bekhtari

Redoublement à l'école

Les travaux sur le redoublement vont tous dans le même sens. Très coûteux pour le système, il ne s'attaque pas aux causes profondes de l'échec. En particulier pour le premier degré, il est injuste et stigmatise les élèves, il a un effet négatif sur la suite avec une baisse d'ambition constatée. Il agit avec un effet négatif sur le revenu futur du jeune en comme un signal de faible performance du salarié pour les entreprises. Le CNESCO préconise l'abaissement de la taille des classes, plus de maîtres que de classes, la scolarisation dès 2 ans, une formation à la gestion de l'hétérogénéité, l'aide des RASED. Pourtant le ministre l'autorise à nouveau, même s'il l'envisage comme un recours exceptionnel, et remet en cause la politique des cycles.

Devoirs faits

Les devoirs à la maison sont un facteur d'inégalités sociales et scolaires. La mesure phrase du ministre « Devoirs faits » afin d'aider les enfants qui ne bénéficient pas de conditions familiales permettant de travailler à la maison s'est mise en place dans 5 300 collèges. Les conditions de cette mise en place du dispositif se font de manière chaotique. 220 millions seront inscrits au budget. Environ 25 % des élèves en bénéficient à cette rentrée. Cette mesure pertinente a pu enthousiasmer plus d'un chef d'établissement ou enseignant. Cependant les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur des enjeux. Ce dispositif n'a fait l'objet d'aucune concertation. Le vademecum publié par le ministère et diffusé aux chefs d'établissements contient des prescriptions mais ne peut remplacer le temps de formation continue indispensable pour faire évoluer les pratiques. De plus il risque d'amener une externalisation de la difficulté scolaire et de devenir, pour certains chefs d'établissements, un outil de pilotage pédagogique des enseignants. De plus les intervenants professeurs ne se précipitent pas pour encadrer ces « devoirs faits » et l'implication des services civiques, personnels non qualifiés, des CPE ou AED interroge. Les fourchettes de rémunération ne sont pas toutes définies et risquent de donner lieu à des dérives.



© ANSA/ANSA

IR L'institut vous propose 2 livres

À paraître :

Socialismes et éducation au XIX^e siècle



L'ambition de cet ouvrage est d'étudier comment le mouvement socialiste a su articuler des conceptions et des réalisations originales de l'éducation au projet de transformation sociale. Il s'agit de comprendre quelles formes peut prendre une éducation quand elle entend contrarier les effets les plus délétères d'une société de classes et contribuer à l'émancipation complète des individus dans une société égalitaire. Situées dans leur contexte, ces conceptions et ces expérimentations appartiennent sans aucun doute à l'histoire. Mais elles portent en elles un projet qui s'il n'a pas abouti n'est pas pour autant révolu.

Éditions Le bord de l'eau – Format 15 × 23 cm – 306 pages.

L'Institut de recherches vous propose d'acquérir à un tarif préférentiel : 18 € pour un prix de vente public : 24 € le prochain ouvrage de Gilles Candar, Guy Dreux et Christian Laval. Offre valable jusqu'au 20 janvier 2018, date de parution de l'ouvrage.

À paraître :

Payer pour réussir ?

Ce livre est le résultat des travaux de recherches conduits par Erwan Lehoux, jeune chercheur à l'Institut en 2015-2016.

Le soutien scolaire marchand concerne une part tout à fait significative des élèves puisqu'environ 15 % des lycéens en bénéficient. Derrière cette moyenne se cachent d'importantes disparités sociales. Ainsi ce soutien scolaire est-il révélateur du poids du capital économique dans la reproduction des inégalités scolaires.

L'ouvrage analyse précisément sa diversité et ses stratégies mais aussi le rôle de l'État dans la structuration du marché. Il montre comment le soutien scolaire construit un marché de l'angoisse et participe de l'exacerbation de la compétition scolaire.

Éditions Syllepse – Collection Comprendre et Agir – Format : 115 × 190 – 110 pages – 7 €.

 **Bon de commande - Frais de port offerts jusqu'au 20 janvier 2018**

Nom ou Organisation 

Prénom ou Nom du contact

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel

Livre	Quantité	Prix	Total
Payer pour réussir?	7 €
Socialismes et éducation au XIX ^e siècle	18 €

Institut de recherches de la FSU

104, rue Romain Rolland, 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Europe : le défi social



Dossier réalisé par :
Grégory Bekhtari, Sandrine Charrier,
Pierre Garnier, Matthieu Leiritz,
Marie-Rose Rodrigues-Martins.

© TRÉVERS/NAJA

L'Union Européenne sera sociale ou ne sera pas. Tel est l'enjeu, vital pour la construction européenne, confrontée à la montée des nationalismes et du scepticisme des peuples devant une union trop soucieuse de concurrence et pas assez de protection.

Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant « L'Europe, l'Europe, l'Europe », mais ça n'aboutit à rien, et ça ne signifie rien » disait un général. Cette citation si elle est datée, résonne aujourd'hui de façon particulière dans un contexte de fort doute notamment sur les capacités même de l'Europe à exister. Brexit, repli, montée des nationalismes. La défiance est forte. Il y a le feu à la maison « Europe » ! Pour tenter de renouer avec des citoyens de plus en plus démobilisés, les chefs

de gouvernements de l'UE ont annoncé au sommet social de Göteborg de novembre dernier une volonté d'« améliorer la vie quotidienne des gens et entraîner plus de convergence entre les Etats-membre. Une convergence qui va vers le haut », selon la commissaire européenne Marianne Thyssen.

« Une convergence qui va vers le haut » telle est la question que nous souhaitons traiter dans ce dossier, en partant de ce qui existe, en tentant d'identifier les obstacles et de dégager quelques perspectives.

...

Ce qui existe, parce que l'Europe sociale fait partie de l'Europe même s'il peut être difficile de s'en rendre compte, c'est une action de l'UE en matière sociale mesurable (voir page 18) même si elle reste très insuffisante et peut paraître se limiter concrètement aux seules actions financées par le FSE (Fonds social européen).

Car l'UE bute sur les difficultés des nations à se mettre d'accord. Difficile par exemple de fixer un salaire minimum dans toute l'UE, l'Allemagne l'ayant réalisé pour sa part il y a seulement quatre ans, de s'entendre ces dernières années avec le Royaume Uni accroché à sa souveraineté. Pourtant le Brexit aura des conséquences sociales pour les citoyens britanniques, comme l'Europe a permis sur un plan social le grand bond espagnol (voir p. 22). La motivation d'un « plus social » trouve également sa source dans la volonté de lutter contre le dumping. Les Français ont par exemple poussé à une révision de la directive qui s'applique aux travailleurs détachés (voir p. 21) et ont obtenu que le détachement soit limité à 12 mois.

« La stabilité et le succès de l'Euro zone dépendent de l'efficacité des marchés du travail et de celle des systèmes de sécurité sociale », nous dit

Alessandra Bitumi, chercheuse de l'Université de Pavie (voir p. 23).

Un programme encore à construire qui nécessite un pilotage politique à la hauteur, pour sortir d'une globalisation ingouvernée et resserrer le lien entre l'UE et les citoyens.



Manifestation à Berlin des employés de l'entreprise Tchèque RWE en soutien à leurs collègues allemands.

Au fur et à mesure de son évolution, l'aspect social de la politique européenne a pris un peu d'épaisseur. Si au début de la construction européenne, cette dimension figurait très peu dans les textes, la création du Fonds social européen (FSE) censé lutter contre le chômage et favoriser la formation et la reconversion professionnelles, a constitué dès 1957 un premier signe de préoccupation.

Par la suite, les compétences communautaires se sont étendues à la santé et à la sécurité au travail, puis à l'emploi, objectif pour lequel une volonté de stratégie de coordination était annoncée. En 2000, l'objectif du plein-emploi et la modernisation du modèle social européen étaient mis en avant, avec l'idée d'une « cohésion économique, sociale et territoriale ».

Concrètement, les réalisations de l'UE en matière d'Europe sociale se répartissent en quatre axes majeurs. Tout d'abord, le principe de libre circulation induit que tout

ressortissant de l'UE a le droit de travailler dans un autre pays membre et d'y être socialement assuré. Ceci a nécessité une coordination des systèmes de sécurité sociale.

La prédominance nationale

Pendant la législation européenne en la matière ne remplace pas les régimes nationaux : les pays décident en vertu de leur législation respective du montant des prestations et des conditions d'octroi. Ensuite, de nombreuses directives, actes à caractère contraignant, ont été prises pour garantir l'égalité hommes/ femmes, notamment sur les plans du traitement au travail, des rémunérations et de la sécurité sociale. La lutte contre les discriminations est un autre axe travaillé par l'UE. Enfin, le droit du travail sous les angles de la protection des droits individuels et collectifs fait l'objet de nombreux travaux : la législation limite désormais

le nombre d'heures de travail, combat la discrimination sur le lieu de travail, renforce la sécurité et garantit le versement d'indemnités en cas d'accident.

Si l'action de l'UE se situe dans un cadre supranational, l'Europe sociale est limitée par la volonté des États de rester maîtres de leur politique en matière de droit du travail et de fiscalité. La coopération des États membres dans les domaines de la politique sociale (emploi, droit au travail et conditions de travail, formation professionnelle, sécurité sociale, droit syndical...) relève essentiellement de leur compétence (voir tiroir ci-dessous). Les mesures d'encouragement et de coordination de l'UE revêtent un caractère complémentaire. Elles servent à renforcer la coopération et non pas à harmoniser des systèmes nationaux.

Par exemple, l'UE affiche pour objectifs de faciliter le passage de l'école au travail, la recherche d'un emploi, mais aussi de moderniser les systèmes de sécurité sociale, de faciliter la mobilité des travailleurs dans l'UE, et encore de réduire la pauvreté et protéger les personnes handicapées. Son rôle consiste seulement à coordonner et surveiller les politiques nationales et à encourager les pays membres à partager leurs « bonnes pratiques ». Plus concrètement, le FSE, cofinancé par les États membres et la commission européenne à hauteur de 124 milliards d'euros, permet à des programmes gérés par les États (accès à l'emploi, éducation, inclusion sociale, services publics...) de se développer. ♦

CES : la FSU, c'est pour quand ?

La Confédération européenne des syndicats ou CES (en anglais European Trade Union Confederation ou ETUC) regroupe la plupart des organisations syndicales européennes. Elle représente les intérêts des travailleurs auprès des institutions de l'Union européenne.

La CES regroupe 89 organisations membres issues de 39 pays européens ainsi que 10 fédérations ; elle est reconnue par l'UE comme seule organisation syndicale interprofessionnelle européenne représentative. Son actuel secrétaire général est l'italien Luca Visentini.

La CES organise également des mobilisations telles que des journées d'action et des « euromanifestations » à l'occasion de sommets européens ou, plus récemment, contre la crise économique et les politiques d'austérité

Dès sa création, la FSU a considéré qu'elle devait mieux s'approprier les questions européennes dans sa stratégie de revendication et d'action. En février 2011, elle s'est donnée pour mandat la demande d'affiliation à la CES. Pour la FSU, travailler à la construction d'une autre Europe, fondée sur des principes de solidarité et non plus de concurrence, fait partie intégrante des activités et des prises de position au niveau national. Compte tenu des enjeux économiques et sociaux face aux politiques néolibérales mises en œuvre dans de nombreux pays européens, le syndicalisme européen est un atout



La demande d'adhésion à la CES n'aboutit pas en raison de l'opposition de FO et de la CFDT.

majeur et la FSU souhaite participer, par cette adhésion, à la constitution d'un rapport de forces en faveur des salariés au niveau européen. Il s'agit pour la FSU de promouvoir un modèle social européen au service des peuples européens : les questions d'emploi, de pouvoir d'achat, de protection sociale mais aussi celles des services publics et de la lutte contre les inégalités et la montée des populismes sont de ce point de vue fondamentales.

Force est de constater que la demande d'adhésion à la CES n'aboutit pas en raison de l'opposition de FO et de la CFDT. Cette situation n'empêche pas pour autant la FSU d'élargir ses relations bilatérales avec des syndicats adhérent à la CES (CGTP- IN Portugal, CGIL Italie). Cette démarche est un moyen pour la fédération de faire connaître sa plateforme revendicative. ♦

Le Fonds social européen (FSE)

Le FSE est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Son objectif premier est de soutenir la création d'emplois et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés, étudiants etc.), prioritairement en direction des groupes les moins qualifiés et les plus exposés au chômage et à l'exclusion. Il finance des projets dans les pays de l'UE aux niveaux local, régional et national. En France sur 2014-2020, le FSE est doté d'une enveloppe de 6 milliards d'euros, mobilisée sur l'inclusion active

et la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation tout au long de la vie, l'accès à l'emploi durable et le soutien à la mobilité du travail, le renforcement des capacités administratives (uniquement dans les DOM).

Éducation : un pilotage européen ?

En 2005, une recommandation du Parlement et du Conseil propose huit compétences clé. En France la loi Fillon annonce la mise en œuvre du socle commun, directement inspiré des compétences clé européennes. On pourrait penser que l'Europe décide des politiques éducatives, or les textes européens n'ont que le statut de recommandation.

La France n'était pas obligée de définir un socle commun.

Travailleurs transfrontaliers

En Europe le traité permet aux personnes de circuler librement pour des raisons professionnelles d'un État à un autre État sans subir de discrimination. Les travailleurs transfrontaliers sont des personnes qui travaillent dans un État tout en résidant dans un autre État. Varient d'un État à l'autre le droit fiscal, le droit de séjour, le droit aux prestations sociales. Des règles définissent dans quel État il pourra en bénéficier. Par contre fiscalement aucune règle n'existe.

Fonction publique française vs Europe sociale ?

Ce qu'on appelle couramment le « modèle social français » évoque en premier lieu, à côté de la notion de sécurité sociale, celle de Fonction publique et de son statut général des fonctionnaires de la loi du 19 octobre 1946, consolidé ensuite par la loi du 13 juillet 1983 et les lois des 9, 11 et 26 janvier 1984. Aux yeux des citoyens français, les services publics se confondent avec les salariés qui les incarnent et possèdent un statut spécifique obtenu sur concours pour mener à bien leurs missions. Être fonctionnaire assure des droits (à la sécurité de l'emploi, à l'avancement de carrière, à la pension civile) pour mieux garantir les obligations qui vont de pair (neutralité, égalité de traitement, continuité du service public sur le territoire).

Issue de l'histoire des luttes sociales et politiques en France, la Fonction publique n'a pas d'équivalent juridique à l'échelle de l'UE qui représenterait une norme sociale d'un tel niveau de protection. L'UE reconnaît aux États le droit de délimiter des Services d'Intérêt Généraux, mais elle en contrôle précisément le périmètre et peut en contester la légitimité ou l'étendue : le principe de concurrence « libre et non faussée » a justifié la perte du monopole public du courrier à la Poste, privatisée en 2010. Aujourd'hui, les fonctionnaires y sont minoritaires.

La contrainte budgétaire associée au Traité de Maastricht et la pression sur l'endettement public sont instrumentalisées pour réduire les effectifs et faire pression sur les rémunérations des agents publics. Les institutions européennes, à majorité conservatrice, et le FMI s'associent régulièrement pour pousser au recul de la Fonction publique et à la délégation de missions de service public au privé. Parallèlement, c'est sous la pression de textes communautaires que les non statutaires du secteur public ont vu leurs droits sociaux progresser : l'embauche obligatoire en CDI après six ans de CDD renouvelés, grâce à la traduction dans le droit français de la directive du 28 juin 1999 par la loi du 26 juillet 2005. Cette nouvelle donne peut aussi bien être vue comme un moyen de contourner le statut de façon durable que comme un moyen d'obtenir plus sûrement un concours en accédant à une situation plus stable.

Göteborg : un sommet social, et après ?



© THE PHOTOGRAPHY

Le 17 novembre s'est tenu à Göteborg, en Suède, un sommet social des chefs d'État et de gouvernement de l'UE.

Il a débouché sur la signature d'un socle européen des droits sociaux, une liste de 20 principes sociaux de base. Éducation, formation et apprentissage tout au long de la vie, égalité entre les femmes et les hommes, soutien actif à l'emploi, salaires décents, protection en cas de licenciement, dialogue social et participation des travailleurs, garde et aide aux enfants, protection sociale, prestations de chômage, revenu minimum, revenus et pensions de vieillesse, santé, inclusion des personnes handicapées, logement et aide aux sans-abri, accès aux services essentiels... une liste de sujets lourds et exigeants. Un texte cependant non contraignant pour les États.

10 ans après son éclatement, les effets de la grande crise de 2008, aggravé par les politiques d'austérité décidées par les dirigeants euro-

péens demeurent : 19 millions de chômeurs, près de 86 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. D'où ce signal donné à des peuples de plus en plus tentés par le vote nationaliste.

Le faible bilan social

Le bilan social de l'Europe demeure cependant bien faible, et ceci pour plusieurs raisons.

D'une part le « social » ne relève pas de la compétence de l'Union mais des États, lesquels y restent attachés pour des raisons diamétralement opposées. Ainsi le Royaume Uni, au nom du respect de sa souveraineté nationale, et suivi en cela par les ex-pays de l'Est, a-t-il toujours bloqué toute proposition d'harmonisation qui risquerait de brider son modèle libéral : d'où le blocage sur la directive concernant le temps de travail hebdomadaire, puis l'enterrement en 2015 d'un texte sur le congé maternité, après pourtant 8 ans de négociations.

À l'opposé, la Suède sociale-démocrate, en harmonie avec les syndicats locaux, refuse toute législation sur un salaire minimum européen, attachée à la suprématie des conventions collectives sur la loi. Du reste, comment réduire des disparités salariales encore creusées par la crise, quand le salaire minimum bulgare est neuf fois moins élevé que celui du Luxembourg ? Signe encourageant pourtant : son établissement en Allemagne, par le gouvernement de grande coalition CDU – SPD.

Un contexte défavorable

Ensuite, la domination électorale des partis conservateurs ou nationalistes, qui se retrouve dans la composition de la Commission Européenne mais aussi du directoire de la Banque Centrale européenne prive le syndicalisme européen de relais, la Gauche non libérale n'étant actuellement au pouvoir qu'au Portugal, voire en

Le « social » ne relève pas de la compétence de l'Union mais des États, lesquels y restent attachés pour des raisons opposées.

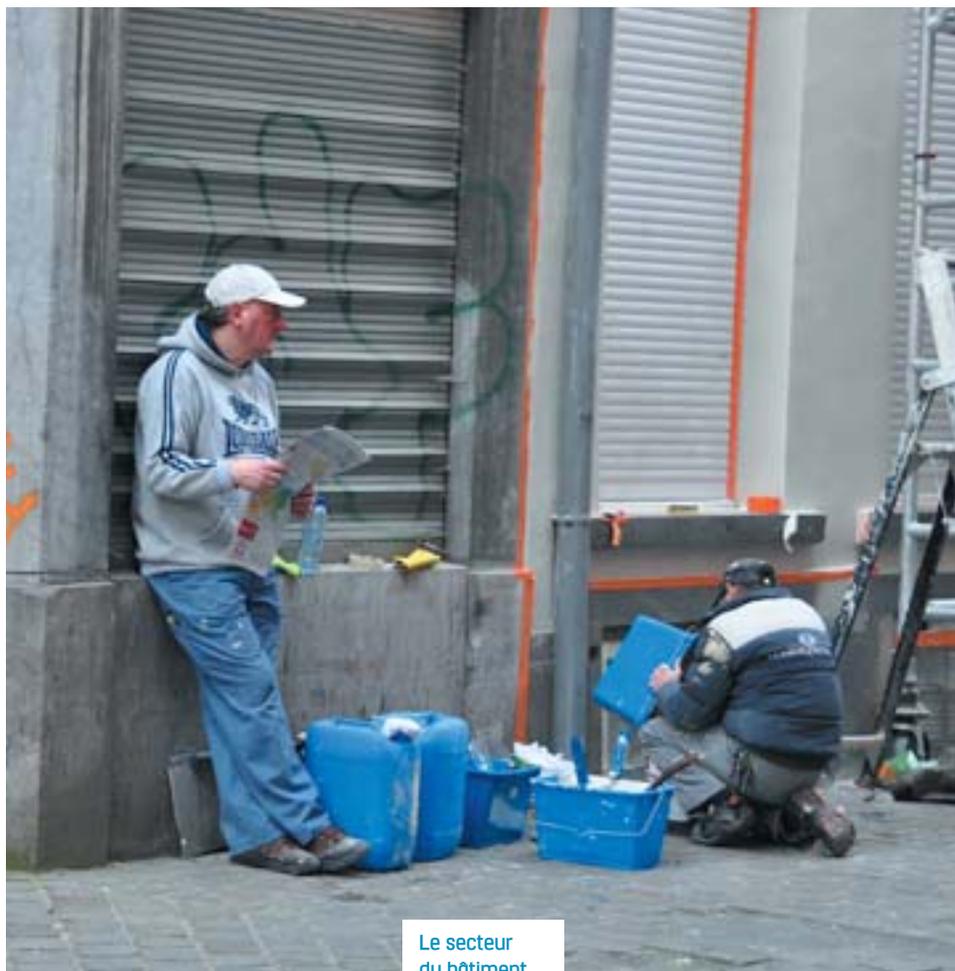
Slovaquie... D'où le rejet de toute avancée par exemple sur un budget de la zone euro consacré à une assurance chômage européenne. Les seuls leviers consistent dans le Fond social européen et le Fond européen d'adaptation à la mondialisation.

Les propositions de la France

Cependant, poussés par leur opinion publique de plus en plus sensible aux discours anti européens, certains pays, dont la France, se disent résolus à lutter contre les pratiques de dumping social et fiscal, c'est-à-dire la course aux régressions sur les droits des travailleurs et le financement des services publics. D'où les timides avancées sur la question du travail détaché.

Le Président Macron plaide pour la tenue d'un sommet social annuel, et dénonce « certains (États qui) ont créé un business model de dumping fiscal et social financé par les fonds européens », Karl Petter Thorwaldson, dirigeant de la centrale suédoise LO voit dans le sommet de Göteborg « la première fois depuis le Traité de Lisbonne (2007) que l'UE montre aussi clairement qu'elle a des ambitions européennes ». ♦

Travailleurs détachés : les salariés mieux protégés



Le secteur du bâtiment a été l'un des plus touchés par ce dumping social.

Les ministres du Travail de l'Union le 23 octobre sont parvenus à réviser ensemble la directive de 1996 régissant les règles européennes cadrant le détachement. Plusieurs modifications ont été introduites afin de lutter contre le dumping social.

Jusqu'à présent les Européens pouvaient travailler dans un autre pays que le leur et continuer à cotiser dans leur pays d'origine. Ils devaient simplement être payés au salaire minimum. Le détachement concerne 0,4 % de l'emploi dans l'union et 50 % des travailleurs détachés viennent de pays riches de l'UE. L'élargissement de l'UE aux pays de l'Est a dénaturé l'objectif du détachement en fabriquant de la concurrence. Les secteurs de la santé, du bâtiment ou de l'agri-

culture ont été les plus touchés par ce dumping social.

À la demande de la France, l'Europe a modifié les choses. Les avancées devraient permettre désormais que les règles locales s'appliquent aux détachés. (Primes de pénibilité ou d'ancienneté, 13^e mois...) et que le détachement soit d'une durée limitée à 12 mois. Il restera affilié à sa sécurité sociale d'origine. Cette réforme, si le texte est adopté par l'UE, n'entrera en application qu'en 2022 et au prix d'un compromis. En effet la France a accepté de lâcher du lest au niveau du transport routier. Ce secteur ne sera pas concerné tant qu'il n'existera pas de directive européenne spécifique pour le Portugal, l'Espagne et pour les pays de l'Est. ♦



Après le Brexit : quels droits sociaux pour les Britanniques ?



© THE NEWS/PA

Alors que le Brexit est prévu pour fin mars 2019, la question de l'avenir des droits sociaux des citoyens britanniques hors du cadre de l'Europe mérite d'être posée.

Début novembre, Michel Barnier, négociateur principal du Brexit pour l'Union Européenne a déclaré : « Quand j'entends le secrétaire américain au Commerce, Wilbur Ross à Londres, appeler les Britanniques à quitter l'Europe pour mieux se rapprocher d'autres pays - sur la réglementation environnementale, sanitaire, alimentaire et probablement aussi financière, fiscale et sociale - je me demande : Le Royaume-Uni a choisi de quitter l'Union européenne, veut-il aussi prendre ses distances par rapport au modèle européen ? ».

Alors que la sortie de ce pays de l'UE est prévue pour fin mars 2019, et que la première phase de négociations va prendre fin, la question de l'avenir des droits sociaux des citoyens britanniques hors de ce cadre mérite d'être posée. En effet, alors que la loi relative au retrait de l'UE sera votée prochainement, un amendement travailliste soumis à la Chambre des Communes et proposant de continuer à respecter la Charte des droits fondamentaux a été rejeté de peu. Un vote qui ne serait que symbolique car la charte en question n'a pas dans les faits, apporté de nouveaux droits à la législation britannique. Le livre blanc sur la loi de retrait publié fin mars 2017 précisait que le Royaume Uni (RU) préserverait les garanties inscrites dans les *Equality Acts* de 2006 et 2010, les textes relatifs à la non-discrimination, notamment

sur les lieux de travail et que les droits des salariés qui proviennent de la législation européenne seraient conservés. Pourtant des inquiétudes légitimes se font entendre. Selon certains juristes comme Merris Amos, spécialiste de la législation des droits humains, la restriction des droits est une option ouverte une fois que les lois issues des textes européens seront transformées en lois purement nationales. Les premiers reculs toucheraient les droits

des travailleurs intérimaires ou concernés par les transferts d'entreprise, en termes de salaires mais aussi de congés. La durée légale hebdomadaire du travail de 48 heures au sein de l'UE, qui avait servi de modèle sur lequel le gouvernement de Tony Blair avait choisi de s'aligner en 1998, pourrait être revue à la hausse.

Les garde-fous concernant l'égalité femme-homme en termes de salaire sont également sur la sellette : le RU garantit un salaire égal à travail égal, alors que la législation européenne va plus loin en assurant un salaire égal pour des emplois différents si le même niveau d'investissement et de compétence peut être prouvé. Alors que le sommet de Göteborg vient de mettre en avant « un socle européen des droits sociaux » pour contrer la montée des égoïsmes nationaux au sein de l'UE, ce sont aussi les potentielles avancées sociales (notamment en matière de salaire minimum ou de congé parental) dont les citoyens britanniques risquent d'être privés à l'avenir. ♦

Espagne : grandeur et décadence

Après la mort de Franco, l'Espagne démocratique a pu demander son adhésion à la Communauté européenne. Ce qui se fera en 1986. Le pays, un des plus pauvres de l'Europe occidentale sous la dictature, a un développement considérable. Le PIB par habitant, qui reste la meilleure mesure pour une comparaison historique car il tient compte des différences de parités de pouvoir d'achat d'un pays à l'autre, a triplé en deux décennies. Entre 1990 et 2008, il est passé de 13 626 dollars courants à 33 463. En comparaison, le PIB par habitant français était de 17 641 dollars en 1990 (soit un 29 % de plus que l'espagnol) et de 35 156 en 2008 (soit 5 % de plus). Dans cette même période de forte croissance, le chômage qui touchait un Espagnol sur cinq, est passé de 8,5 % en 2006, en dessous de la moyenne de la zone euro, la dette publique a été réduite de moitié, le nombre d'immigrés, quasi nul sous Franco, est passé à 11 % de la population, et 86 % des foyers sont devenus propriétaires de leur logement. Mais la crise économique de 2008, notamment due au surendettement des groupes de bâtiments et de travaux publics très liés à des partis politiques dont nombre de membres sont aujourd'hui poursuivis pour corruption, a stoppé cet élan. Le PIB par habitant se situait en 2016 à 36 610 dollars (41 466 dollars pour la France), la protection sociale n'a pas comblé son retard par rapport aux autres pays d'Europe et le taux de chômage est remonté. D'où le scepticisme européen chez les jeunes générations qui étaient auparavant les plus enthousiastes.

Alessandra Bitumi : « L'électorat européen est demandeur de protection sociale »

Titulaire d'un doctorat d'histoire contemporaine de l'Université de Pavie sur les institutions, les idées et les mouvements politiques dans l'Europe contemporaine, Alessandra Bitumi a été chercheuse invitée au Centre d'histoire de Sciences Po Paris. Elle est lauréate de la première bourse d'étude Jacques Delors.

Montée des extrêmes, repli, lien distendu avec l'UE, crise de confiance... Quelles en sont les raisons ?

Depuis 2008, l'UE est perçue comme inefficace pour traiter les tensions croissantes, qu'elles soient économiques, politiques, sociales ou culturelles. Les institutions européennes ont progressivement perdu le lien avec le citoyen ordinaire et ont échoué à faire face aux défis les plus importants de notre époque tels que la crise économique et financière, le terrorisme. En cause, l'actuelle faiblesse des prises de décision politiques et des mécanismes d'application de ces décisions. L'UE a échoué à construire un discours nouveau, mobilisateur pour expliquer en quoi une Europe unie permet de servir les intérêts des générations actuelles et futures.

Mais alors faut-il une Europe sociale et pourquoi ?

L'électorat européen dans sa grande majorité est demandeur de protection sociale. La manière dont l'UE a abordé les défis de la mondialisation, en optant pour toujours plus de politiques économiques néolibérales et de mesures d'austérité, a entraîné une très profonde désillusion. Les avocats du modèle social européen, soutiennent qu'il est constitutif de la civilisation européenne. Jacques Delors comptait sur « l'intervention des autorités publiques et le dialogue entre les partenaires sociaux donnent ainsi sa spécificité à l'Europe ». Trente ans plus tard, le Président Macron fait écho au même concept et rappelle cet attachement à l'économie de marché mais également à la justice sociale.

Pourquoi l'Europe n'y arrive-t-elle pas ?

Jacques Delors, promoteur fervent et inlassable du modèle social euro-

péen paraît sur une Europe capable de mener de front la libéralisation du capital et une protection sociale renforcée. Mais cela n'a pas marché. Je pense que l'échec peut être attribué à un jeu croisé de forces internationales, européennes et nationales qui ont contesté la légitimité et la viabilité de la vision et du projet social-démocrate. S'ajoute à cela l'inconsistance du programme politique et l'insuffisance de pilotage politique. Sur le long terme dans l'UE, la priorité a été donnée à la convergence fiscale et à l'union monétaire sur les dépenses sociales. La redistribution a été sacrifiée à un contrôle rigide de l'inflation et à la mobilité du capital et du travail. La solidarité semble avoir complètement disparu du vocabulaire européen, comme l'ont dramatiquement montré la crise grecque et celle des réfugiés.

La sortie de crise annoncée peut-elle redonner un nouvel élan ?

Je renverserais le lien de causalité. La sévère crise économique, politique et culturelle a entamé la crédibilité et in fine la légitimité de l'UE depuis près d'une décennie. La capacité à retrouver la dimension sociale du processus d'intégration est la condition d'une éventuelle sortie de crise. Il s'agit de resserrer le lien entre l'UE et les citoyens et de sortir d'une globalisation ingouvernée dont une petite élite européenne se partage les avantages. Mais également de construire un "pilier européen des droits sociaux", parce que la stabilité et le succès de l'Euro zone dépendent, dans une large mesure, de l'efficacité des marchés du travail et de celle des systèmes de sécurité sociale. Les deux sont inextricablement liés.

Quels leviers actionner pour accélérer une Europe plus sociale ?

C'est une question difficile et tech-



Les institutions européennes ont échoué à faire face aux défis les plus importants de notre époque. En cause, l'actuelle faiblesse des prises de décision politiques et des mécanismes d'application de ces décisions.



© THOTEC/ANSA

nique pour l'historienne que je suis. Selon moi, les efforts de la Commission pour établir un Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS) ainsi que le récent « Sommet social », qui s'est tenu à Göteborg le 17 novembre sont des éléments positifs et utiles. Mais le SEDS n'est pas juridiquement contraignant, et s'il est une chose que le processus d'intégration européenne a clairement montrée, c'est que l'impulsion des institutions de l'UE est nécessaire et répond à un besoin, mais n'est pas suffisante. Les États conservent un contrôle souverain sur les politiques du travail et de la protection sociale. La législation varie largement à travers l'UE, déterminant une mosaïque d'impôts, de salaires et d'avantages sociaux. Les conditions socio-économiques restent divergentes, en termes de salaire minimum et de niveaux de chômage, par exemple. La capacité à forger un consensus politique sur ces questions et de le traduire en mesures efficaces est encore dépendante d'une alliance franco-allemande sur ce sujet. ♦

Campus Condorcet

Un grand campus universitaire en sciences humaines

Le projet universitaire Condorcet à cheval entre Paris et la Seine-Saint-Denis a été lancé dans le cadre du plan Campus en 2009 visant à améliorer l'attractivité de l'université française.

Le campus Condorcet sera le plus gros campus en sciences humaines d'Europe. Il regroupera onze établissements prestigieux qui fusionneront et travailleront dans un espace créateur de synergies et passerelles. Un projet ambitieux pour redonner à la France une visibilité internationale alors que cette dernière se situe désormais dans le bas des tableaux des classements internationaux mais dont la réalisation pose problème.

Cette cité, dont les travaux ont commencé fin 2016 à Aubervilliers pour une livraison en 2019 accueillera sur deux sites (Aubervilliers et La Porte de la Chapelle à Paris) 18 000 étudiants, doctorants, enseignants chercheurs et personnels administratifs provenant de 11 établissements presti-

gieux à l'étroit dans leurs locaux qui délocaliseront tout ou une partie de leur activité : EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales), l'EPHE (École Pratique des Hautes Études), l'Université Paris 1, l'Université Paris 3, l'Université Paris 8, l'Université Paris 13, l'École nationale des chartes, le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, l'INED (Institut National d'Études Démographiques) et l'Université de Nanterre.

Un campus dans le 93

Le campus sera ouvert sur la ville avec des espaces verts. Pour le maire d'Aubervilliers cela revitalisera le secteur. 450 logements étudiants sont prévus, une centaine d'unités de recherche ainsi qu'un grand centre de colloque. Une bibliothèque (grand équipement documentaire) dans laquelle se trouvera un million de volumes verra le jour et sera



ouverte 24h sur 24. La future ville universitaire est conçue autour de trois axes : un campus « parc » dans un environnement verdoyant avec une végétation omni-présente, un cours des « humanités », épine dorsale du projet avec une station de métro et un accès au RER. Enfin un espace mutua-

lisant pour étudiants, chercheurs et habitants. Ces trois axes permettent de penser un campus qui fera corps avec la ville.

Un campus durable

La durabilité du campus sera un enjeu public. Des solutions concernant la gestion de l'eau, des déchets, le chauffage devront être trouvées. À l'heure actuelle, le site n'est pas raccordé au deuxième réseau de chaleur d'Ile-de-France alimenté à plus de 50 % par une énergie propre, durable et peu coûteuse. La Maire d'Aubervilliers le déplore fortement dans un courrier adressé au ministre de l'environnement, Nicolas Hulot. Ce projet initié par Valérie Pécresse alors ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche devait au départ répondre à l'urgence immobilière des universités. En

Une BCD géante

Le Grand Équipement documentaire, bibliothèque géante, devrait devenir le point de convergence entre les disciplines, les étudiants et les chercheurs. Ouvert 24 h/24 h, 7j/7j il s'appuiera sur la Très Grande Infrastructure de recherche (TGIR) Huma Num pour le versant numérique de la recherche en sciences humaines et sociales. Un million de documents provenant de cinquante bibliothèques seront disponibles presque tous en libre accès : livres, revues, archives scientifiques, photographies... documents papiers ou numériques.

Une centaine de professionnels de la documentation et de la recherche devraient travailler sur le Grand Équipement. Reste la question centrale du statut des personnels appelés à être délocalisés qui craignent de voir leurs conditions de travail et leur statut se détériorer.





Le campus, dont les travaux ont commencé fin 2016 à Aubervilliers pour une livraison en 2019 accueillera sur deux sites (Aubervilliers et La Porte de la Chapelle à Paris) 18 000 étudiants, doctorants, enseignants chercheurs et personnels administratifs.

novembre 2007, 3 % des actifs d'EDF détenus par l'État ont été vendus pour 3,7 milliards d'euros. Le choix était de financer un grand programme d'investissement universitaire. Mais une grande partie du projet ne reposera pas sur la maîtrise d'œuvre publique mais, sur du partenariat public privé le quel, selon le Sénat, est « Sur le plan financier... une bombe à retardement budgétaire souvent ignorée par des arbitrages de court terme. » L'État, en laissant le financement des constructions de bâtiments au privé risque d'en perdre le contrôle. En effet, l'État a acheté les terrains nécessaires et est donc le propriétaire. Mais il n'a plus les moyens d'assumer la

construction des bâtiments. Ce sont donc les entreprises privées qui paieront le coût du chantier et qui récupéreront l'argent en faisant payer des loyers. Aucune précision n'est donnée sur le coût de la taxe foncière qui n'est abordée dans aucun document de travail. Le coût du projet risque fort d'évoluer malgré une évaluation préalable. Ceci se ferait alors au détriment de postes, ou avec des surcoûts.

En ce qui concerne le grand équipement documentaire (GED), les personnels qui intégreront le campus ne disposent pour l'instant d'aucune information rassurante sur leurs futures conditions de travail. C'est une des raisons pour lesquelles les représentants des personnels ont voté contre le projet de nouveaux statuts de l'établissement public Condorcet présenté au conseil national de l'enseignement supé-

Jean Marc Bonniseau « Créer une dynamique scientifique et un rayonnement international »



Président de l'établissement public campus Condorcet.

Quelle portée aura le campus Condorcet pour les sciences humaines ?

L'objectif défini du campus, en réunissant sur un même lieu 11 établissements prestigieux, est de créer une dimension européenne en apportant une plateforme équipée et outillée (notamment au niveau numérique et avec un grand équipement documentaire), grâce à laquelle les échanges pourront se développer au niveau français et international. Son attractivité pourra accueillir et porter des projets internationaux et créer une dynamique scientifique et un rayonnement. Cela incitera les étudiants et chercheurs étrangers à prendre part à ces coopérations.

Quelles sont les raisons de l'adhésion de l'État et des collectivités locales à ce projet ?

Les villes d'Aubervilliers, Saint Denis et La Plaine ont compris que ce campus permettra une diversification. L'ouverture sur la ville et les riverains est privilégiée. Un programme de conférences a été initié dans un des trois sites. La dynamique enclenchée aura des effets positifs sur tout le territoire.

Qu'en est-il de la seconde phase du projet ?

Le projet a été décidé en deux phases pour des raisons de financements. Le foncier est acquis. L'État a acheté les terrains pour Aubervilliers et la ville de Paris a mis à disposition ceux nécessaires au site parisien. Les fonds doivent encore être débloqués pour pouvoir entamer la seconde phase. Rien n'est arrêté pour l'instant.

Le CNESER s'est positionné contre les nouveaux statuts des personnels proposés. La situation peut-elle évoluer ?

Les conseils des 11 établissements ont tous donné un avis positif au projet de statuts. Le vote du CNESER ne traduit pas ce positionnement unanime. Les personnels sont inquiets, et c'est légitime, des changements entraînés par la création du campus. Ils craignent que leurs conditions de travail se détériorent. Le Campus a prévu de recruter des responsables en ressources humaines afin d'accompagner au cas par cas les personnels amenés à intégrer ce nouveau lieu.

rieur et de la recherche (CNE-SER) le 28 novembre dernier. Condorcet, établissement public national de coopération, aura pour mission « d'assurer la réalisation et le fonctionnement du campus » et pourra recruter et gérer directement ses personnels. Il pourra proposer des évolutions de carrière. Certaines discussions ont eu lieu en dehors de toute instance. Des décisions concernant les per-

sonnels ont été prises et ces derniers ont été mis devant le fait accompli. Ce manque de transparence risque de s'accroître au vu de la faible représentativité des personnels prévue dans les instances de l'établissement. Des sujets de tensions importants persistent à l'heure où les financements pour la deuxième tranche de travaux ne sont pas arrêtés. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Le Louvre-Lens fête ses cinq ans

Il faut descendre à la gare de Lens. On est alors immédiatement plongé dans cet univers que le xx^e siècle semble avoir condamné à vivre dans son passé minier. Les fresques des murs, les terrils en paysage, le parcours jusqu'au musée, tout rappelle qu'ici on travaillait à la mine ou pour la mine.

L'implantation d'une antenne du prestigieux musée du Louvre a donc été un véritable défi. Gagné : sur les 2,8 millions de visiteurs qui ont arpenté les salles depuis l'ouverture, le 4 décembre 2012, plus de la moitié vient de la région.

Les concepteurs du Louvre-Lens ont tenu compte de cet environnement particulier. Ils ont ainsi créé ce qui s'avère une réussite formidable : la Galerie du temps. Elle raconte sur 3 000 m² une histoire de la culture humaine depuis les premiers millénaires, de la naissance de l'écriture à l'ode républicaine du tableau de Delacroix, La liberté guidant le peuple. Le Louvre n'a pas lésiné, prêtant des œuvres parmi les plus rares de sa collection, ce qui a permis des expositions temporaires de qualité où l'on a pu voir, par exemple, la Sainte-Anne de Léonard de Vinci que le musée parisien rechigne à sortir de la capitale. Outre cette Galerie qui offre aux œuvres l'espace nécessaire à leur appréciation, le Louvre-Lens propose aux musées de la région de réaliser les expositions de leur choix dans le Pavillon de verre. Le musée se fait ainsi collaboratif, offrant aux espaces culturels des Hauts-de-France une vitrine internationale. La réussite permet d'aller de l'avant. Ce mois de décembre, la première pierre du Centre de conservation du Louvre sera posée dans la commune voisine de Liévin. Ce qui fera du Louvre Lens, assure Jean-Luc Martinez, président-directeur du musée du Louvre, « le pôle muséal le plus important d'Europe ».



Nous sommes foot

Ce titre peut paraître pré-somptueux aux yeux de celles et ceux que le football ne passionne pas. Pourtant, au fil du parcours de l'exposition du MUCEM à Marseille, on est rapidement gagné par l'intérêt tant le parcours n'oublie rien, de la joie de l'enfant de taper dans la balle à l'actualité sulfureuse d'un sport où règnent en maîtres argent et politique. Jusqu'au 4 février 2018.



Zeste de science

Le CNRS franchit un nouveau pas numérique en créant sa chaîne Zeste de science sur YouTube, le réseau le plus suivi au monde, en particulier par les jeunes. C'est surtout pour ces derniers que la chaîne Zeste de science a été imaginée, espérant les étonner et même les amuser en partageant des infos tout juste sorties des labos des chercheurs. Et créer un lien nouveau entre science et "zesteurs".



Les robots dessinent

Depuis le 1^{er} décembre, la Biennale Nêmo anime la gare de Lyon d'une grande fresque murale créée grâce à une multitude de robots autonomes qui s'activent en permanence. Des capteurs transmettant les trajectoires des passagers, les mouvements, les vitesses, activent ces dessinateurs « post-humains ». La fresque se dessinera en continu jusqu'à fin février. Une 2^e version de l'œuvre est présentée au Centquatre-Paris du 9 décembre au 4 mars 2018 dans le cadre de l'exposition Les Faits du Hasard.



Un poète au musée

Au carrefour des cultures arabe et européenne, Salah Stétié occupe une place majeure dans la poésie contemporaine. Né en 1928 au Liban, il a choisi d'écrire en français. Il vient de faire don au musée Paul Valéry de Sète de ses œuvres, manuscrits et livres, ainsi que de sa collection de peintures, dessins, photographies, sculptures. Un ensemble qui reflète le goût d'un poète et ne pouvait trouver



meilleur endroit que la ville où le festival Voix vives fait venir chaque été les poètes de la Méditerranée.

Strasbourg l'européenne

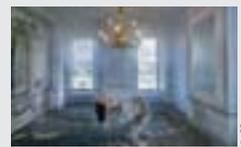
Les musées de Strasbourg organisent en collaboration avec l'Université de la ville une vaste manifestation pluridisciplinaire consacrée à la vie culturelle strasbourgeoise au tournant du xx^e siècle.



« Laboratoire d'Europe, Strasbourg 1880-1930 » a pour ambition de montrer comment de nouveaux savoirs et des formes artistiques inédites sont nés des rencontres et croisements entre cultures allemande, française et plus largement européenne, en un temps où la ville fût un véritable laboratoire interculturel. Expositions et manifestations culturelles traversent la ville des productions et des échanges culturels qui fondent aujourd'hui encore la singularité strasbourgeoise.

Festen

En attendant le rituel repas de Noël, il faut assister au repas de famille des Klingelfeldt. La dernière performance filmique du collectif MXM, adaptée du long-métrage de Thomas Vinterberg, révèle au plus près les enjeux explosifs du secret de famille en conjuguant jeu théâtral et cinéma. À l'Odéon jusqu'au 22 décembre, puis au Quai d'Angers et au MC2 Grenoble en janvier.



Angoulême : La BD au Japon

La bande dessinée n'est plus ce qu'elle était. On la trouve partout, du roman graphique au livre jeunesse. Elle s'adapte au cinéma, s'empare de l'actualité, redessine les biographies. Elle fait rire, elle fait peur, elle fait réfléchir. Elle a conquis son statut de 9^e art. Parmi ses innombrables salons et festivals, celui, international, d'Angoulême a toujours bonne presse. Du 25 au 28 janvier 2018, il fera découvrir 20 jeunes talents, les nouvelles tendances, redécouvrir les anciens, et on y célébrera la création japonaise, « la plus prolifique de la planète », comme le rappelle le directeur artistique du festival Stéphane Beaujean. « Pour la première fois en Europe, trois grandes expositions sont consacrées à des créateurs japonais de premier plan : Osamu Tezuka, le Hergé japonais, Naoki Urasawa, le chantre du récit de genre moderne, et Hiro Mashima, l'une des grandes stars de la bande dessinée pour la jeunesse. Plusieurs centaines de planches originales traverseront ainsi les océans pour venir s'exposer à Angoulême ».



Le froid pénètre la Cité des sciences

Dans la Cité des sciences, le froid s'est installé. L'exposition qui lui est consacrée révèle des propriétés inconnues, des applications inédites, des trouvailles amusantes.

En s'amusant, en manipulant, en observant des vidéos et des animations très synthétiques, le visiteur de l'exposition *Froid* qui s'est ouverte le 5 décembre à la Cité des sciences de Paris-La Villette, traverse d'abord le couloir de l'échelle des températures à partir de la température la plus familière, le 37° du corps humain. À droite, les températures les plus chaudes observées. À gauche, des températures froides que la plupart d'entre nous ne soupçonneraient pas. Alors que de 0° à -30°, on imagine un beau manteau neigeux supportable, on aperçoit au loin un -200°, puis un ultime -273,15° arrêté par un écran blanc, symbolisant la limite du froid, le zéro absolu, température la plus basse. Cette zone du « vrai » froid occupe un tiers de l'espace d'une exposition conçue comme trois défis : pour le vivant, pour la société, pour la science.

L'espace *Défi pour le vivant* débute avec une invitation à pénétrer dans une cabine où la température est de -5°. Une expérience qui permet de constater les réactions du corps humain. Puis Jean-Louis Étienne raconte son expédition polaire à -52°. L'impact du vent, ennemi redoutable, se mesure avec des manchons de différentes matières, de la polaire au coton. La résistance des animaux est illustrée par



Un couloir des températures jusqu'au zéro absolu (moins 273,15 °C).

ours polaire, le manchot, la grenouille et le tardigrade. Sont également évoquées l'action du froid sur les végétaux, les avancées de la cryomédecine, et une animation interroge avec humour les balbutiements de la cryogénie.

Défi pour la société

L'usage domestique et industriel du froid est au cœur de l'espace *Défi pour la société*. Laurence Fournaison, directrice d'un laboratoire à l'IRSTEA, explique : « le réfrigérateur consomme 20 % de l'électricité de la maison (hors chauffage et eau chaude sanitaire), et 80 % des frigos ne sont pas à la bonne température ». Un réfrigérateur mis à la disposition de chacun montre que la plupart d'entre nous ne savent pas

précisément où ranger tous les aliments... Les principes de la congélation, de la surgélation, de la décongélation, rappellent que l'agro-alimentaire est le plus gros consommateur de froid. Le froid est également à la source de nombreux procédés, comme le fonctionnement du scanner en médecine, ou la précision obtenue par le refroidissement des métaux en métallurgie. Le *Défi à la science* a pour cadre un laboratoire de recherche. La star, c'est le cryostat à dilution qui fabrique les températures proches du zéro absolu. « Pour nous, 200° c'est assez chaud », explique très sérieusement le physicien Julien Bobroff, l'un des treize chercheurs du comité scientifique de l'exposition. « Ce qui nous intéresse, ce sont toutes les matières qui, très près du zéro absolu, vont soudain se comporter de façon totalement inattendue. Nous travaillons sur des températures entre -200° et -273,15° ». Tout cela n'a rien d'évident. « Avec le chaud, les atomes bougent beaucoup. Si je refroidis une table très près du zéro absolu, les atomes ne bougent quasiment plus. À ce moment-là, au moment où tout se calme, apparaissent des phénomènes tout à fait inattendus, comme la supra conductivité. En refroidissant par exemple un bout d'aluminium à 2, 3° du zéro absolu, quand tout devrait se geler, il se met soudain à conduire le courant de façon parfaite. À la même température, si vous prenez un aimant, il se met à léviter ». De quoi découvrir à tout âge. ♦

Véronique Giraud

Le livre le plus froid du monde



Le physicien et l'étudiante en illustration scientifique se sont connus à l'occasion d'un des ateliers que Julien Bobroff anime à l'école Estienne. Quand Marjorie Garry a expliqué qu'elle avait une formation en reliure, le physicien, qui avait le projet d'expérimenter l'azote liquide, a eu l'idée d'un livre. Pendant le stage effectué dans le laboratoire de Physique des solides de Paris Sud, les multiples expérimentations ont permis de créer Le livre le

plus froid du monde. Pour le physicien, il s'agissait « d'explorer le format du livre avec une parole scientifique, en essayant de trouver en quoi l'objet pourrait être détourné et mis au service d'un propos original de vulgarisation ». Le livre est en lui-même une table à expériences que propose une forme de happening en direct (sur le site web vulgarisation.fr), où Julien Bobroff ouvre le livre, le trempe dans l'azote à -196 °C et réalise les expériences du froid. Dans la version « chaude », sont ajoutées les photos de ces expériences. La version exposition, libre d'utilisation, est à l'espace Pierre Gilles de Gennevilliers de l'université Paris sud, jusqu'au 23 décembre.

Nationalismes contre création culturelle

C'est un de leurs fondamentaux : les mouvements nationalistes n'aiment pas la culture qui ne sert pas une cause (la leur si possible). Jusqu'à présent, ils ne gouvernaient qu'à l'est de l'Europe. Mais aujourd'hui, ils font leur entrée en Autriche.

Ce fut d'abord l'époque des enthousiasmes. En 1974, les Grecs se débarrassaient de la dictature des colonels, le Portugal vivait la révolution des œilletons. L'année suivante mourrait Franco. Une explosion culturelle transperçait les frontières de la vieille Europe des guerres d'hégémonie et de succession. Les seventies britanniques, la Movida espagnole étaient bientôt rejointes par un autre raz-de-marée venu de l'Est qui emportait le mur de Berlin. Les jeunes Européens pensaient alors en avoir fini avec les nationalismes qui avaient tant ravagé les générations de leurs parents et grands-parents. Une génération plus tard, les voilà revenus.

Sans surprise, sans imagination aussi, les dirigeants de ces mouvements qui allient populisme et nationalisme héritent de l'ADN de leurs prédécesseurs. Et, sitôt au pouvoir, commencent par limiter l'information, encadrer l'éducation, orienter la création culturelle. Ils peuvent s'afficher plutôt libéraux en Tchéquie et en Autriche, plutôt sociaux en Pologne et en Hongrie, mais tous s'en prennent aux faits et à la pensée. Ces gouvernements autocratiques préfèrent, à la liberté d'informer, d'analyser et de penser le monde, le réflexe nationaliste comme prisme de leur politique culturelle.

« Un risque sérieux » pour la sécurité de la Hongrie

Le « multiculturalisme », notion ambiguë par laquelle ils désignent l'essence même de la dégénérescence d'un peuple apparaît dans tous leurs discours. Le leader du



PiS polonais au pouvoir, Jaroslaw Kaczynski affirme « Le multiculturalisme ne fonctionne pas, alors (les Polonais) ne veulent pas de ça ici ». Même discours chez le nouveau premier ministre tchèque Andrej Babis investi le 6 décembre dernier pour qui le multiculturalisme est un

échec, ou le populiste Viktor Orban qui donne sa définition du terme : « Le multiculturalisme, cela veut dire la coexistence de l'islam, des religions asiatiques et du christianisme. Nous ferons tout notre possible pour épargner cela à la Hongrie ». Ainsi employé, le terme évoque plus les traditions culturelles et religieuses que la création culturelle. Mais l'un ne va jamais sans l'autre.

Le metteur en scène de théâtre Arpad Schilling, à qui l'on doit une mise en scène remarquée du Baal de Brecht à Paris en 2000, vient d'annoncer sa décision de cesser de créer en Hongrie après qu'un membre du Comité de sécurité nationale l'a accusé de faire courir « un risque sérieux » à la sécurité du pays. En Hongrie, Viktor Orban a supprimé le ministère de la culture et les subventions aux compagnies indépendantes et promu une loi qui lui permet de contrôler

Bientôt la Lombardie et la Vénétie ?



En Vénétie et en Lombardie (15 millions d'habitants), la Ligue du Nord, parti nationaliste et extrémiste, est arrivée en tête des élections régionales. Et a aussitôt décrété un référendum pour l'autonomie, légal en Italie, même s'il n'est que consultatif. La Ligue a pu l'organiser le même jour, 22 octobre, dans les deux régions. Le résultat est net : en Vénétie, les 57 % d'électeurs qui se sont déplacés ont voté oui à 98 % ! 95 % de oui en Lombardie, mais avec un taux de participation bien plus faible de 39 %. Si le succès de la Ligue est dû avant tout à la revendication de garder ses impôts chez soi (les deux régions sont les plus riches d'Italie), les présidents n'en ont pas moins immédiatement réclamé la main mise sur 23 nouvelles compétences qui leur donneraient des pouvoirs quasi complets sur l'éducation et la culture.



« Il reste encore beaucoup de murs à construire » proclame ironiquement ce street-artiste sur un pan conservé du mur de Berlin.

les médias qui n'ont pas encore cessé de paraître.

La culture comme instrument politique

En Pologne, les attaques nationalistes vont tous azimuts. Ici, le gouvernement entend retirer l'ordre du mérite à l'historien Jan Tomasz pour avoir révélé le rôle de ses concitoyens dans le pogrom de Jedwabne. Là, Piotr Gliniski, ministre de la Culture, veut fusionner le musée de la seconde guerre mondiale de Gdansk « *trop universel* » avec une nouvelle entité plus patriotique. Ailleurs la direction du célèbre Polski de Varsovie est proposée à un homme du parti au pouvoir étranger au monde du théâtre.

En Slovaquie, le leader d'extrême-droite Marian Kotleba élu président de la région de Banska Bystrica en 2013 juge décadent l'art contemporain et coupe les subventions. Notamment au centre chorégraphique qui a dû licencier et à une compagnie de théâtre qui présentait aux scolaires une pièce contre la xénophobie. Le « Vodka » (Guide ou Führer, c'est ainsi qu'il se fait appeler) a préféré créer un concours de Miss collègue. Marian Kotleba a été battu aux élections régionales en novembre, mais les milieux culturels craignent son retour dans une alliance nationale. Car le premier ministre Robert Fico, a priori social-démocrate a préféré passer une alliance avec la droite nationaliste plutôt que de perdre le pouvoir.

L'Autriche aussi

On peut se rassurer en se disant que les pays de l'an-

Nationalisme et culture nationale

Les historiens distinguent plusieurs formes de nationalisme. Deux principales : le conservateur (nationalisme ethnique faisant parfois référence à la supériorité de la race comme les suprématistes aux États-Unis) qui, dans les pays aisés, renferme le pays dans ses frontières et tente d'ériger sa culture idéalisée en une valeur supérieure à celle des voisins (voir notre encadré sur la Vénétie et la Lombardie). L'autre, progressiste, des pays jadis colonisés qui ont été écrasés, niés dans leur culture, et doivent faire un effort important et national pour la reconstruire. Ce dernier vaut bien sûr pour nombre de pays d'Afrique et d'Asie. Mais également pour l'Europe où, par exemple, les Irlandais ou les Écossais ont tout simplement été privés de leur langue nationale par l'Empire britannique. De même pour les Catalans à qui Franco a interdit d'enseigner leur langue pourtant bien vivante et pratiquée par la population autochtone. De fait, les grands écrivains catalans du xx^e siècle, Manuel Vazquez Montalban ou Eduardo Mendoza (à qui l'on doit le magnifique roman entre les deux expositions universelles de Barcelone, *La Ville de prodiges*) ont commencé leur œuvre en castillan et l'ont bien entendu continuée après la chute du dictateur dans la même langue. Ce qui n'est pas, par exemple, le cas de Lluís Llach, chanteur réfugié à Paris, qui a publié au xxi^e siècle ses deux romans à grand succès en catalan. Le débat actuel sur la Catalogne, la Corse ou d'autres régions européennes humiliées au xx^e siècle par l'État dont ils font partie, est de savoir de quel nationalisme relèvent leurs revendications. Du progressiste, répondent les indépendantistes. Du conservateur, répondent les États. Il y a souvent des deux, certains autonomistes ou indépendantistes portés au pouvoir n'hésitant pas à privilégier les créateurs locaux en imprimant une forme de censure sur les autres. Bien loin de l'homme universel rêvé par la révolution française.



Le roman de Lluís Llach, *Les Yeux fardés* (*Actes Sud*), raconte la vie d'un habitant de Barcelone des années 20 à aujourd'hui.

ancien bloc communiste n'ont pas de tradition démocratique suffisante. Mais en ce moment, c'est en Autriche que l'extrême-droite nationaliste prépare son entrée au gouvernement. Après la victoire du jeune conservateur Sebastian Kurz aux législatives d'octobre, ce dernier a annoncé son intention de gouverner avec le FPÖ. Son leader, Heinz-Christian Strache, exige le ministère de l'intérieur, autorité de tutelle des sites des anciens camps de concentration, alors que son parti a été fondé par d'anciens nazis loin d'être

repentants. Un rapport de ce même ministère que brigue Strache soulignait que le FPÖ a la volonté « *de faire accepter par des chemins détournés l'idéologie nationale-socialiste* ». En 2000, les deux partis avaient déjà fait alliance pour gouverner, mais les dissensions au sein du FPÖ avaient éliminé l'extrême-droite. Aujourd'hui, le parti est uni. Et les démocrates ne peuvent compter que sur eux-mêmes et sur une solidarité des citoyens européens qui, pour l'instant, reste faible. ♦

Jacques Mucchielli

Vanessa Oltra : « Le lien arts et sciences pose les questions de la société d'aujourd'hui »

Votre mission culture arts/sciences est-elle née de votre parcours personnel ?

Elle est née en effet par mon initiative. Je suis universitaire, maître de conférences en économie, j'écris aussi pour le théâtre depuis longtemps. Cette activité m'a conduit à m'intéresser à l'écriture théâtrale comme un moyen de transmission, de médiation des savoirs, et in fine au lien art et science dans toutes leurs disciplines. J'ai proposé cette initiative, elle a été validée par la présidence de l'université, et rendue possible grâce au financement de l'IDHEX Bordeaux.

C'est la seconde édition de FACTS, quel impact a eu la première ?

D'abord une forte participation du public, avec 5 000 personnes sur la première édition. L'une des craintes des partenaires était le côté élitiste. Mais la deuxième édition a affiché complet. Le lien Arts et sciences pose les questions de la société d'aujourd'hui. Le public est vraiment curieux de ça. Il y a le public habituel des lieux culturels où est programmé le festival. Sa spécificité est d'être présenté hors les murs de l'université. L'enjeu était d'aller montrer ces créations aux opérateurs culturels de la métropole. Il y a donc un croisement du public de ces lieux avec un public de chercheurs et d'étudiants. La mixité des publics est un de nos objectifs, à la fois que les publics des lieux culturels aient une proposition originale en lien avec la science et à la fois que la communauté universitaire et scientifique aille dans des lieux de culture, souvent inhabituels.

Le deuxième impact très important est sur les chercheurs. Nous l'avons évalué par des entretiens après le premier festival. Les chercheurs sont très enthousiastes, ont envie de poursuivre ces expériences. Si les projets sont de natures très différentes, les retours chercheurs sont excellents, soit en termes de créativité, soit en termes de valorisation de leurs recherches, soit aussi en termes de nouvelles directions de recherches inspirées par les questions posées par l'artiste et sa façon de questionner.

Cette édition a été conçue autour du mouvement, comment l'idée est-elle venue ?

Le mouvement est venu assez naturellement comme thème. L'actualité de la Ville de Bordeaux est en mouvement, celle de l'université également, avec une nouvelle équipe présidentielle dans un mois. Nous sommes à la recherche de thématiques très larges pour qu'elles se prêtent à la pluridisciplinarité des publics, mais ce n'est pas le thème qui prime. Nous lançons deux appels à projets, l'un thématique pour le festival, l'autre non thématique pour des projets qui ont besoin d'un temps plus long de développement.

Comment se tisse le lien entre le grand public et les scientifiques ?

Au-delà de la présentation des œuvres et des performances, sont proposées de nombreuses rencontres autour du savoir, appelées « Les rencarts du savoir ». Il s'agit d'échanges et de débats avec les artistes et les chercheurs. Le public a aussi la possibilité à travers le fes-



Chargée de mission Culture, Arts et Sciences à l'Université de Bordeaux, Vanessa Oltra dirige le festival FACTS. La seconde édition a eu lieu fin novembre.

tival d'assister à des échanges autour d'œuvres présentées.

Comment vous projetez-vous ?

Nous réfléchissons actuellement à de nouveaux axes de développement pour 2018.

L'axe premier est de construire des programmes qui soient au plus près des enjeux des recherches. Un second axe que nous cherchons à développer est l'internationalisation, en étant capables d'attirer des artistes reconnus à l'échelle mondiale, d'avoir des collaborations.

À l'échelle du monde, ou de l'Europe, existe-t-il d'autres festivals du type de FACTS ?

Pas vraiment du même type. Notre festival est directement rattaché à une université. Il y a un grand festival international art et science en Autriche, Ars Electronica, mais ce n'est pas la même histoire. Ce que nous faisons, c'est plus proche des festivals des grandes villes universitaires anglo-saxonnes, qui s'appellent souvent festivals des idées. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud

Ressources Académiques pour professeurs de langues !

EF Education First, leader de l'éducation à l'international, 50 ans d'expérience.

- > Une communauté de 60 000 enseignants
- > Des séminaires de formation en ligne gratuits tout au long de l'année
- > Des cours de développement professionnel pris en charge par Erasmus + et/ou le CPF
- > Une plateforme standardisée d'évaluation de l'anglais EF
- > Du matériel linguistique gratuit pour animer vos cours
- > Des concours stimulants dédiés à vos élèves
- > 50 destinations à travers le monde pour organiser vos séjours de groupe
- > Des opportunités d'emplois partout dans le monde

 [efteacherzone](https://www.facebook.com/efteacherzone)

 [#EFMoment](https://www.instagram.com/EFMoment)

**EF for
Educators**

www.ef.com/teacher
01 70 98 02 58



Campus Internationaux
de Langues

EF Education First
5 avenue de Provence 75009 Paris
gregory.cadars@ef.com
01 70 98 02 58